

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2015

L'ANNÉE
de la maturité







Sommaire

04

L'INTERVIEW

06

2015 À LA CRP RATP

10

LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

22

LES MISSIONS DE LA CAISSE

34

LES ENGAGEMENTS SOCIAUX

38

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

46

LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

L'INTERVIEW

Entretien avec Nathalie Droulez,
Directeur de la CRP RATP



2015 est l'année de la maturité pour la Caisse de retraites du personnel de la RATP, à l'aube de son dixième anniversaire.

Une fois n'est pas coutume, commençons par un bilan de l'année. Il semblerait que 2015 ait été riche en événements, n'est-ce pas ?

L'année 2015 a été très riche, en effet. À commencer par les travaux au sein de la Caisse. Nous avons dû faire déménager différents services au sein même de nos locaux, lors de la refonte de nos installations électriques et de la remise aux normes du chauffage. Nous avons également changé la moquette et les sols afin d'éviter les contaminations. Une période assez délicate qui a certes généré quelques contraintes d'organisation mais, dans l'ensemble, les agents de la CRP RATP sont très satisfaits et constatent aujourd'hui une nette amélioration de leur cadre de travail. Un autre grand chantier a été l'externalisation de nos archives papier. L'objectif n'était pas d'entreposer l'ensemble de nos archives ailleurs mais de réaliser un stockage « intelligent », en conservant le strict nécessaire. Ce projet, qui a été mené conjointement avec le service des Archives de France, a duré environ six mois et s'est terminé en juin.

Sur le terrain purement opérationnel, il semblerait que de grands chantiers aient été poursuivis.

Tout à fait. Nous avons poursuivi la réorganisation du service production de la Caisse. Ce chantier, lancé fin 2014, a été mis en place en 2015. Nous procédons aujourd'hui encore à des ajustements afin d'améliorer la qualité de travail des agents. Autre grand chantier, la GRC, qui n'est autre que notre logiciel de gestion de la relation avec nos affiliés, est devenue 100% opérationnelle au cours du second semestre. Enfin, la refonte de notre système d'information a débuté en mars 2015. C'est un chantier de très longue haleine, qui se terminera en décembre 2016. La quasi totalité des services de la CRP RATP est concernée par ce projet. Il y a bien sûr le service production, qui utilise notre outil informatique pour informer nos pensionnés et affiliés actifs. L'agence comptable s'en sert également dans le cadre du recouvrement d'arriérés et d'impayés. Ajoutons notre service juridique, lors de récupération des indus, ou le contrôle de gestion, et vous comprendrez que cet outil tient une place centrale au sein de notre organisation.

Autre fait marquant, le grand nombre de maternités en 2015. Quel impact cela a-t-il eu sur l'organisation de la structure ?

Nous avons connu une dizaine de maternités. Si cela peut prêter à sourire, cela a néanmoins eu de grands impacts en matière d'organisation du travail des équipes. En effet, notre convention octroie des délais supplémentaires aux congés naissance. Dès lors, certains agents ont été absents entre 7 à 10 mois. Pour pallier à ces absences, nous avons procédé à des embauches ponctuelles lorsque c'était possible. Dans d'autres cas, il a fallu tout simplement répartir les charges de travail et gérer les priorités.

Revenons sur le service production. Sa réorganisation est, elle aussi, un grand enjeu de la Caisse, n'est-ce pas ?

En effet. Fin 2014, nos agents de production avaient été amenés à faire part de leur expérience en matière de gestion de la relation des affiliés. Cette écoute s'inscrivait dans le cadre d'une réflexion sur notre qualité de service. Début 2015, nous avons mis en place la réorganisation opérationnelle du service. Concrètement, cela s'est traduit par la fusion des équipes, désormais réparties sur un seul plateau, géré par quatre superviseurs. Grâce à des formations, les équipes techniques gèrent aujourd'hui le régime spécial et les pensions de coordination. Aujourd'hui, quel que soit l'affilié qui appelle, nos équipes sont en mesure de le renseigner.

Les affiliés, parlons-en, justement. Quels ont été les résultats de l'enquête satisfaction 2015 ?

Le taux de satisfaction a été élevé, dépassant les 92%. Nous avons déjà un taux similaire l'an passé. La mise en

place de l'outil de gestion des affiliés a permis, au courant de l'année, de mettre l'accent sur la qualité de nos réponses au téléphone, qui représentait notre point d'amélioration.

Toujours à propos des affiliés, il semblerait que vous ayez mis en place un plan de communication qui leur est spécifiquement destiné...

C'est en effet le cas. Mi-2015, nous avons édité une première newsletter destinée aux affiliés actifs. Tirée à 45000 exemplaires, elle les informait de l'évolution d'un texte sur le régime de retraite et leur donnait les codes d'accès sur l'espace dédié de notre site Internet. L'opération a depuis été renouvelée avec l'envoi d'une newsletter électronique, cette fois-ci.

L'Union retraites mobilise une partie des équipes. En quoi consiste ce projet ?

L'Union retraites mobilise plusieurs agents de la CRP RATP. Il s'agit d'un groupe de travail qui regroupe l'ensemble des caisses de retraite. Mis en place par le législateur, il répond à un besoin d'information des affiliés sur leurs droits à la retraite. A priori, cela peut paraître très simple. Mais, en réalité, c'est l'addition de projets complexes qui mêlent informatique, communication et juridique. L'implication de la CRP RATP dans ces travaux est très grande.

Pour conclure, si vous n'aviez qu'un seul mot à dire pour résumer 2015...

2015 est l'année de la maturité. Certes, nous sommes une jeune Caisse puisque nous avons été créés en 2006. Cependant, nous avons construit un organisme de sécurité sociale à partir d'un service de la RATP. Un défi d'envergure relevé avec succès et aujourd'hui, à l'aube de nos dix ans, je suis fière du travail accompli, même si je sais qu'il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir. ■

2015 à la CRP RATP

Février 2015 → RÉUNION D'INFORMATION

Dans le cadre des projets de la Convention d'Objectifs et de Gestion, la CRP RATP a mis en place depuis février 2013, des réunions d'information auprès des affiliés actifs dont la date d'ouverture de droit est atteinte.

3121
AGENTS CONVIÉS

1448
Y ONT PARTICIPÉ



62,8%
DES PARTICIPANTS
sont très satisfaits
de ces réunions.

34,4%
DES PARTICIPANTS
en sont satisfaits.

Mars 2015 → POURSUITE DU PROJET DE REFONTE DU SYSTÈME D'INFORMATION MÉTIER



“ La refonte du système d'information métier est un chantier de longue haleine. Débuté au printemps 2015, le projet va durer près de deux ans. Pour la Caisse c'est un enjeu majeur : il s'agit en effet d'assurer l'évolution et la pérennité d'un système de plus en plus sollicité (Réforme des retraites, projets nationaux inter-régimes, etc...). Mais c'est également une opportunité pour optimiser les processus existants, compléter la couverture fonctionnelle offerte, rationaliser l'architecture applicative... Une majorité de services de la CRP RATP est impactée par ce changement de SI. Cela va se répercuter sur nos modes de travail et ceci constitue un nouveau défi afin que tout le monde s'adapte.

Catherine Thalien, responsable des systèmes d'information

Denis Hurtaud, chef de projet, service études et développements informatiques

Mars 2015 → RÉORGANISATION DU SERVICE PRODUCTION



“ La réorganisation du service production a débuté en mars 2015. Elle a été menée en parallèle de la mise en place de notre outil de gestion des affiliés, plus communément appelé GRC. Fusionner les équipes a permis de simplifier et d’harmoniser nos process de travail. Par ailleurs, les techniciens retraite ont pu bénéficier de formations qui les ont rendus polyvalents. Aujourd’hui, après un premier bilan, je peux affirmer que c’est un succès : notre qualité de service s’est améliorée et les collaborateurs du plateau technique, encore plus performants, bénéficient d’un plus grand confort de travail.

Claude Jama, responsable production

31 Mars 2015 → CERTIFICATION DES COMPTES



Mai 2015 → ENVOI DE LA PREMIÈRE NEWSLETTER AUPRÈS DES AFFILIÉS ACTIFS



Suite à l’envoi de la première lettre d’information auprès des affiliés actifs, il y a eu

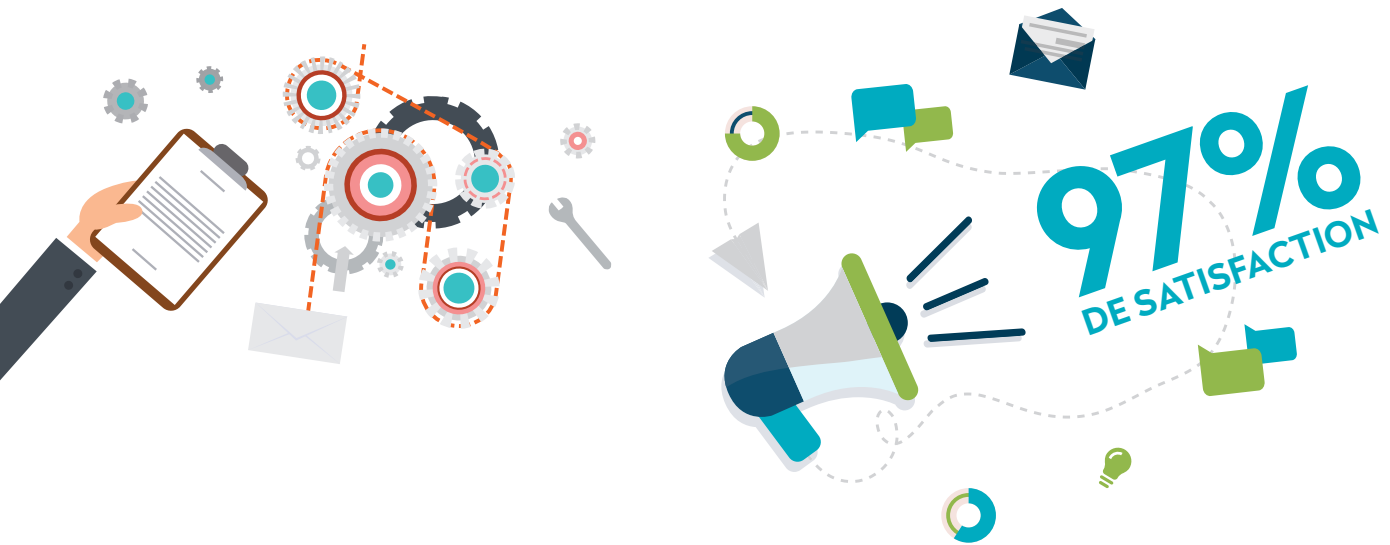
26 410
DEMANDES DE CONNEXIONS À L’ESPACE DÉDIÉ ACTIF.



2015 à la CRP RATP

2 au 5 Juin 2015 ENQUÊTE DE SATISFACTION

Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des affiliés pensionnés : 97% des affiliés pensionnés se disent très et assez satisfaits de l'ensemble des services de la Caisse.



Septembre 2015 CONSOLIDATION DE L'UTILISATION DE L'OUTIL DE RELATION CLIENT : LA GRC



Le service du régime spécial répond aux demandes des affiliés actifs et retraités via trois vecteurs.

L'ACCUEIL PHYSIQUE :

En 2015, **251 personnes** se sont présentées.



L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE :

En 2015, le nombre d'appel entrants a été de **32 230**.



INTERNET :

- Le nombre de courriel reçus pour l'année est de l'ordre de **7 914**.
- **2795** demandes pour l'espace pensionné permettant l'accès aux web services.

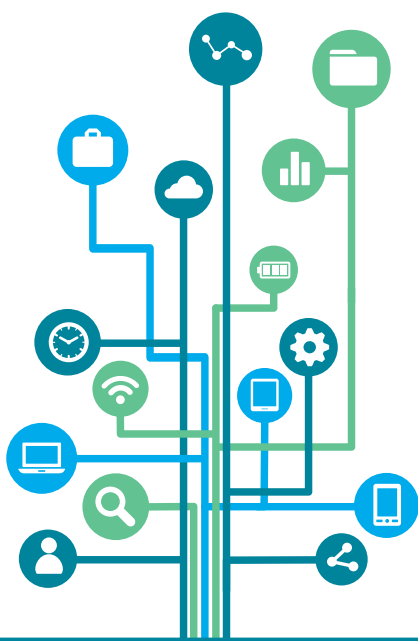
Octobre 2015 **PARTICIPATION AUX PROJETS NATIONAUX AVEC L'UNION RETRAITE**



Outre la responsabilité du service juridique de la Caisse qui m'incombe, je participe activement au groupe de travail de l'Union retraites, qui regroupe l'ensemble des régimes de retraite. Nous planchons sur trois dossiers : la mutualisation des certificats de vie pour les personnes résidant à l'étranger, le portail commun destiné aux affiliés des différents régimes et, enfin, le répertoire de gestion des carrières uniques. Ce dernier sujet est particulièrement conséquent puisqu'il s'agit de construire une base de données unique des régimes de retraite. La CRP RATP fait partie des caisses les plus impliquées dans le projet.



Vincent Lajoanie, *cadre juridique*



Novembre 2015 **ENVOI DE LA DEUXIÈME NEWSLETTER AUPRÈS DES AFFILIÉS ACTIFS**

Le second envoi de la lettre d'information auprès des affiliés actifs a été réalisée de façon

DÉMATÉRIALISÉE







La gouvernance et l'organisation

12

LE MOT DU PRÉSIDENT

14

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
PILIER DE LA GOUVERNANCE

16

LES INSTANCES DE LA CRP RATP

18

LES REPRÉSENTANTS DES AFFILIÉS DE LA RATP

20

UNE ORGANISATION DÉDIÉE

LE MOT du Président

Entretien avec Laurent Barbaroux,
Président du Conseil d'Administration



En 2015, la caisse de retraites du personnel de la RATP a poursuivi la mise en œuvre de la convention d'objectifs et de gestion. L'année est, dans l'ensemble, très satisfaisante.

En 2015, la caisse de retraites du personnel de la RATP a poursuivi la mise en œuvre de la convention d'objectifs et de gestion. L'année est, dans l'ensemble, très satisfaisante. Si nous avons connu quelques péripéties, avec notamment des travaux assez contraignants, je suis heureux de constater que les agents de la Caisse travaillent aujourd'hui dans de meilleures conditions.

Nous avons poursuivi un chantier ambitieux : la gestion de relation client, que nous appelons GRC en interne. Rappelons les faits : la CRP RATP est entrée l'année dernière dans une ère de service à l'affilié. C'est un changement de grande ampleur car, rappelons-le, la Caisse a été créée en 2006 à partir d'un service de la RATP. Il a fallu bâtir une culture d'entreprise et, de fait, un état d'esprit tourné vers l'entière satisfaction de nos affiliés, qu'ils soient

BIO EXPRESS

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et ancien élève de l'ENA, Laurent Barbaroux a débuté sa carrière d'administrateur civil à la direction de l'action sociale du ministère de la Santé. Il a ensuite travaillé à la direction du budget, puis au cabinet du ministre des Transports. En 1984, il rejoint la RATP puis, en 1989, Météo-France, où il est successivement sous-directeur et secrétaire général. De 1998 à 2002, il est directeur d'un régime spécial : l'Établissement national des invalides de la marine (Enim), la sécurité sociale des marins. Aujourd'hui en retraite, il a terminé sa carrière comme inspecteur général de l'Équipement.



L'autre grand projet de l'année a été la poursuite de la refonte du système d'information. Ce chantier représente un défi colossal.

Laurent Barbaroux, Président du Conseil d'Administration

actifs ou retraités. Il s'agit donc d'un projet de grande ampleur pour un petit organisme comme le nôtre. Ce travail n'est pas encore achevé et les équipes de la Caisse mettent tout en œuvre pour améliorer la qualité de service. Je peux affirmer que nous voyons d'ores et déjà des premiers résultats positifs, comme en témoignent les taux de satisfaction, qui dépassent encore les 92%.

L'autre grand projet de l'année a été la poursuite de la refonte du système d'information. Ce chantier représente un défi colossal. Il s'étale sur près de 22 mois et concerne l'ensemble des services. L'en-

jeu est majeur pour la CRP RATP. En effet, un organisme de sécurité sociale traite en permanence des informations relatives à ses affiliés. Une informatique à la pointe est donc nécessaire pour apporter un service de qualité.

Pour conclure, je souhaite remercier les agents de la Caisse et son Directeur, Nathalie Droulez, pour l'excellent travail accompli. Si la CRP RATP est une petite structure, elle se développe à vive allure, comme en attestent les projets précédemment cités. Pour moi, 2015, est sans conteste l'année de la maturité. ■

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, pilier de la gouvernance



Le Conseil d'Administration a pour missions de déterminer les orientations stratégiques de la caisse, d'approuver les comptes arrêtés par le Directeur au vu de l'opinion émise par l'instance chargée de la certification et d'adopter le budget de gestion administrative conformément à l'engagement défini dans la convention d'objectifs et de gestion.

FOCUS SUR LES PRINCIPAUX THÈMES ET TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES ADMINISTRATEURS EN 2015

Au cours de ces réunions, les administrateurs ont évoqué les principaux thèmes et travaux suivants :

LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- ✓ Le projet de décret relatif au reversement des cotisations d'assurance vieillesse aux assurés qui justifient d'une faible durée d'assurance.
- ✓ Le projet de décret relatif à la mutualisation des pensions de retraite ayant un faible montant.

- ✓ Explication sur l'application du décret 2014-668 du 23 juin 2014 concernant les dates d'ouverture de droit pour les parents de 3 enfants et plus de 15 ans d'ancienneté.
- ✓ La désignation des membres des commissions, leur renouvellement et l'élection de leur président.
- ✓ Le bilan de la deuxième année de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2013-2016.
- ✓ Présentation des projets 2015 relatifs à la Convention d'Objectifs et de Gestion.
- ✓ L'approbation des comptes de l'exercice 2014 et le rapport des commissaires aux comptes.
- ✓ Le bilan des marchés conclus en 2014 et point sur l'exécution des marchés.
- ✓ Le rapport d'activité.
- ✓ Développement durable.
- ✓ Les décisions d'admission en non valeur.
- ✓ Le point sur les conventions avec l'entreprise.
- ✓ Le point sur les commissions de recours amiable, économique et financière, juridique et des marchés.
- ✓ Présentation des résultats de l'enquête menée auprès des pensionnés.
- ✓ Les comptes rendus du groupe communication et les actions menées.
- ✓ Présentation du site internet.
- ✓ Présentation du logo spécifique aux 10 ans de la CRP RATP.
- ✓ Arrêt de l'envoi des déclarations fiscales.
- ✓ Le budget de gestion administrative 2016.

POINTS D'INFORMATION

- ✓ Les différents indicateurs d'activité de la Caisse.
- ✓ Intérim de l'Agent comptable
- ✓ Information sur une demande de remise gracieuse.
- ✓ Bilan de revalorisation du paiement de la prime de 40€.
- ✓ Réorganisation de la production et horaire de la plateforme téléphonique.
- ✓ Campagne certificat de vie et de réversion.
- ✓ Pension médiane.
- ✓ Archives de France.
- ✓ Les questions du Sénat.

À la demande des administrateurs :

- ✓ Réponses de la DSS sur les règles d'ouverture de droit,
- ✓ Moyenne des trente plus basses et trente plus hautes pensions.

4

LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION S'EST
tenu à 4 reprises au cours de
l'année 2015 : le 26 mars,
le 25 Juin, le 15 octobre
et le 17 décembre.

LES INSTANCES de la CRP RATP

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le bureau est l'émanation des présidents des différentes commissions et il est présidé par Monsieur **Laurent BARBAROUX**. Son rôle est d'élaborer l'ordre du jour de la séance suivante du Conseil d'Administration et de faire le point sur l'avancée des travaux des différentes commissions avec leurs présidents :

- ✓ **Yves HONORE** (commission économique et financier)
- ✓ **Bruno GAUDRY** (commission juridique)
- ✓ **Myriam SKARZYNSKI** (commission des marchés)
- ✓ **Claude VOISIN** (commission de recours amiable)

LA COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

Elle instruit les recours des pensionnés ou affiliés contestant des décisions prises par la Caisse. Elle a tenu deux séances en 2015.

Elle est composée de :

- ✓ **Claude VOISIN**, président
- ✓ **Gérald DOUGOUD**, suppléant
- ✓ **Laurent SIROU**, titulaire
- ✓ **Jean-Claude THOMAS**, suppléant
- ✓ **Sophie POLET-DESFAUDAIS**, titulaire
- ✓ **Sylvie FREDON-BONNAFE**, suppléante
- ✓ **José ALDEANO**, titulaire
- ✓ **Jean-Claude DUPERRIER**, suppléant

LA COMMISSION DES MARCHÉS

Son rôle est de recevoir, d'examiner les marchés ayant fait l'objet d'un appel d'offres lancé par la CRP RATP et d'attribuer lesdits marchés. En 2015, quatre réunions se sont tenues, pour un marché attribué.

Elle est composée de :

- ✓ **Myriam SKARZYNSKI**, présidente
- ✓ **Dominique QUEGUINER**, suppléant
- ✓ **Séverine DUCRET**, titulaire
- ✓ **Bruno GAUDRY**, suppléant
- ✓ **Gilles ROUÉ**, titulaire
- ✓ **Nuno MARTINS**, suppléant
- ✓ **Colette MORELON**, titulaire
- ✓ Poste vacant



LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Elle traite toutes les questions liées aux moyens généraux de la CRP RATP, au budget de gestion administrative, aux programmes d'investissements et aux conventions financières. Elle examine et suit la convention d'objectif et de gestion et ses avenants.

Elle est obligatoirement consultée sur tous les sujets d'ordre budgétaire et financier. Ses travaux et ses avis motivés sont systématiquement présentés en séance plénière du Conseil d'Administration.

Trois réunions se sont tenues en 2015.

Elle est composée de :

- ✓ Yves HONORE, président
- ✓ Sabine LETELLIER, suppléant
- ✓ Michel POUZIEUX, titulaire
- ✓ Bruno FONTAINE, suppléant
- ✓ Bruno GAUDRY, titulaire
- ✓ Anne CATHALA, suppléant
- ✓ José ALDEANO, titulaire
- ✓ Jean-François ROGARD, suppléant.

LA COMMISSION JURIDIQUE

Elle est chargée d'examiner tous les projets de textes législatifs et réglementaires pour le compte du Conseil d'Administration. Une réunion s'est tenue en 2015.

Elle est composée de :

- ✓ Bruno GAUDRY, président
- ✓ Sophie POLET-DESFAUDAIS, suppléante
- ✓ Mélanie DETIENNE-DERISBOURG, titulaire
- ✓ José ALDEANO, suppléant
- ✓ Guillaume LERENDU, titulaire
- ✓ Philippe LEBON, suppléant
- ✓ Poste titulaire vacant
- ✓ Olivier GALLE, suppléant

3

LA COMMISSION
ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE
a tenu
3 séances
en 2015

LES REPRÉSENTANTS des affiliés et de la RATP



Au cours de cette année, suite à la parution de l'arrêté du **24 mars 2015**, la composition du Conseil d'Administration, pour les administrateurs représentant les

salariés comme pour ceux représentant l'entreprise, a été la suivante : la présidence a été assurée par **Monsieur Laurent BARBAROUX**.

► LES REPRÉSENTANTS DES AFFILIÉS ACTIFS

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
CGT	Monsieur Gilles ROUE	M. Guillaume LERENDU
CGT	Monsieur Michel POUZIEUX	Monsieur Nuno MARTINS
CGT	Monsieur Philippe LEBON	Madame Yaël LELLOUCHE
CGT	Monsieur Claude VOISIN	Monsieur Arnaud MOCQUELET
CGT	Madame Sabine ALEXIS (LETELLIER)	Monsieur Sébastien LESGENT
SUD	Monsieur Gaétan AUBIGNAT	Monsieur Bruno FONTAINE
SUD	Monsieur Laurent SIROU	Madame Karen PAGNINI
UNSA	Monsieur Yves HONORE	Monsieur Stéphane SARDANO
UNSA	Monsieur Olivier GALLE	Monsieur Gilles GROUX
CFE-CGC	Madame Muriel SOHIER	Monsieur Anatole GOMEZ

► LES REPRÉSENTANTS DES AFFILIÉS RETRAITÉS

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
CGT	Monsieur G�rald DOUGOUD	Madame Dominique CHUFFART
LISTE D'ENTENTE	Monsieur Jean-Claude THOMAS	Poste vacant

► LES REPR SENTANTS DE LA RATP

Membres Titulaires	Membres Suppl�ants
Monsieur Bruno GAUDRY	Madame Myriam SKARZYNSKI
Monsieur Jos� ALDEANO	Madame Laurence FAURE
Madame Sylvie FREDON-BONNAFE	Madame Isabel LECRIQUE
Madame Agn�s LE BOYDRE	Madame M�lanie DETIENNE-DERISBOURG
Monsieur Jean-Claude DUPERRIER	Madame Catherine MONGIN
Madame Isabelle CAROFF	Monsieur Dominique QUEGUINER
Monsieur Maurice JARLIER	Monsieur Gwena�l de CONTI
Madame S�verine DUCRET	Madame Pascale VALETTE
Madame Muriel SICSIC	Madame Sophie POLET
Madame Marie-Christine RAOULT	Madame Anne CATHALA
Madame Ga�tane LE DAUPHIN	Monsieur Jean-Fran�ois ROGARD

► LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : UNE DOUBLE TUTELLE ADMINISTRATIVE

A la suite de la parution du d cret n 2009-1191 du 6 octobre 2009 relatif   la tutelle sur les organismes de s curit  sociale, la CRP RATP est plac e sous la double tutelle du minist re du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la R forme de l'Etat, et du minist re du Travail, de l'Emploi et de la Sant .

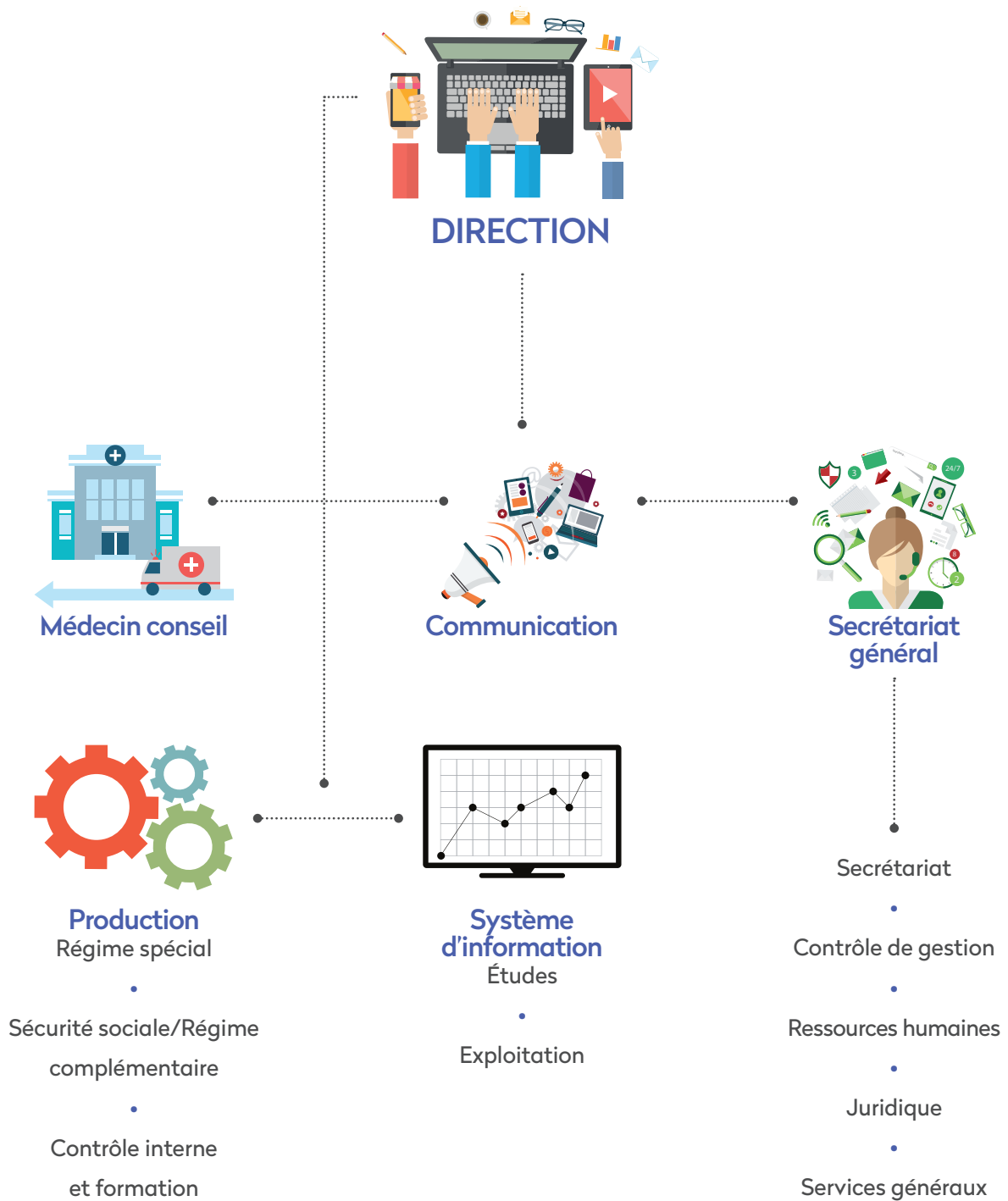
Ces minist res sont repr sent s aux s ances des instances de la CRP RATP par des fonctionnaires appel s commissaires du gouvernement : Monsieur **Alexis GUILLOT** pour le

minist re du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la R forme de l'Etat. Madame **Agathe DENECHERE** pour le minist re du Travail, de l'Emploi et de la Sant .

La mission de contr leur d'Etat a  t  assur e par Monsieur **Patrice MARCHAND**.

Le minist re de l'Ecologie, du D veloppement durable, des Transports et du Logement reste invit  aux instances de la CRP RATP.

UNE ORGANISATION dédiée





Comptabilité

Contrôle







Les missions de la Caisse

24

LA CRP RATP UNIQUE RÉFÉRENT RETRAITE
DU PERSONNEL DE LA RATP

25

QUEL EST LE MÉCANISME DE FINANCEMENT ?

26

LE COMPTE DE RÉSULTAT

27

LES CHIFFRES 2015 DU RÉGIME SPÉCIAL

29

L'ACTIVITÉ JURIDIQUE

30

L'AGENCE COMPTABLE

LA CRP RATP

unique référent retraite des personnels de la RATP



La CRP RATP est un organisme de sécurité sociale de droit privé assurant le fonctionnement du régime spécial d'assurance vieillesse du personnel de la RATP.

LA LIQUIDATION ET LA MISE EN PAIEMENT DES PENSIONS

Elle est chargée de la liquidation et de la mise en paiement des pensions des agents du cadre permanent, dès leur admission en qualité de stagiaire, et de leurs ayants droits selon deux types de réglementation :

- ✓ régime spécial de retraites de la RATP,
- ✓ régime de coordination et des retraites complémentaires.

LE PILOTAGE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Elle assure le pilotage de l'équilibre financier du régime grâce à l'Agence comptable, qui exerce ses missions dans le cadre défini par le Code de la sécurité sociale et dont les règles de fonctionnement s'apparentent à celles

de la comptabilité publique. À ce titre, elle procède à :

- ✓ la tenue des comptes ;
- ✓ l'exécution des mouvements financiers ;
- ✓ le contrôle des gestions techniques et administratives.

L'ENCAISSEMENT DES RACHATS DE COTISATIONS VOLONTAIRES

Elle est chargée, depuis le 1^{er} juillet 2008, de procéder à l'encaissement des rachats de cotisations volontaires effectués par les agents de la RATP en lieu et place de la RATP.

LE RÈGLEMENT DES PENSIONS

Enfin, elle assure le règlement des pensions aux assurés du régime, dans les délais impartis.

QUEL EST LE MÉCANISME de financement ?

Comme l'an dernier, le financement du régime en 2015 a été réalisé en dehors de tout mécanisme d'adossement.

Les textes relatifs à la création de la Caisse de retraites prévoient un mécanisme d'adossement du régime spécial au régime général et aux régimes de retraites complémentaires. Cet adossement est subordonné à la conclusion de conventions avec d'une part, la CNAV et l'ACOSS et, d'autre part, l'ARRCO et l'AGIRC. Celles-ci, une fois signées, doivent organiser les flux financiers et les échanges d'informations entre les régimes.

LA CLÔTURE DES COMPTES

À la clôture des comptes 2015, les conventions n'étaient toujours pas signées de sorte que l'adossement du régime spécial au régime général et aux institutions de retraites complémentaires n'a pu être réalisé. De ce fait, le financement des charges de retraites a reposé, en majeure partie, sur les cotisations vieillesse précomptées par la RATP et sur la dotation d'équilibre versée par l'Etat, telle que prévue par l'article 16 du décret n°2005-1637 du 26 décembre

2005. Celui-ci prévoit que pendant la période transitoire qui précède la signature des conventions financières d'adossement, «le versement de l'Etat assure l'équilibre entre les recettes et les charges de la Caisse de retraites du personnel de la RATP. Les modalités de ce versement à la Caisse de retraites du personnel de la RATP sont définies par une convention avec les ministères chargés de la Sécurité sociale, du Budget et des Transports». En vertu de ces dispositions, une convention a été conclue avec l'Etat, le 20 décembre 2007. Elle organise les modalités de versement de la dotation d'équilibre, dans le souci de permettre à la caisse de pouvoir toujours disposer des ressources nécessaires au financement de ses charges.

En 2015, la contribution de l'Etat au financement du régime de retraites s'est élevée à 618 324 301 € (- 0,11 % par rapport à 2014). Elle a permis de financer les charges du régime, en complément des cotisations vieillesse acquittées par la RATP et précomptées sur les rémunérations des actifs qui se sont élevées à 469 M€ (+ 2,18% par rapport à 2014).



En 2015,
la contribution
de l'Etat au financement
du régime de retraites
s'est élevée
à 618 324 301 €

LE COMPTE de résultat

► LE COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ASSURANCE VIEILLESSE (LES CHARGES)

CHARGES	MONTANT EN EUROS
Prestations légales	1 058 856 265
Prestations extra-légales	0
Autres prestations sociales	0
Charges techniques et autres	345 226
Dotations aux provisions	108 147
Compensations démographique	29 353 038
Charges financières	0
Charges exceptionnelles	7
TOTAL DES CHARGES	1 088 662 683

► LE COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ASSURANCE VIEILLESSE (LES PRODUITS)

PRODUITS	MONTANT EN EUROS
Cotisations sociales	469 086 675
Dotation de l'Etat	618 324 301
Divers produits techniques	69 025
Reprise sur provisions	134 020
Compensation démographique	0
Produits financiers	4 207
Produits exceptionnels	58927
TOTAL DES PRODUITS	1 081 677 155

(sources : Rapport de l'Agent Comptable 2015)



En 2015,
le résultat
de l'exercice
est déficitaire
pour - 985 528 €

LES CHIFFRES 2015 du régime spécial

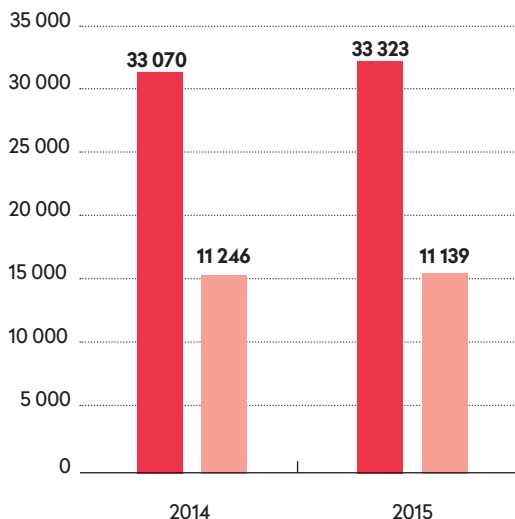
► L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION DU RÉGIME SPÉCIAL

Flux des Pensions du Régime spécial	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV	DÉC.
PENSIONS DIRECTES												
Effectif des pensions directes	33 156	33 155	33 185	33 178	33 180	33 151	33 296	33 339	33 380	33 398	33 369	33 323
- Flux Entrants	173	84	123	92	61	55	209	110	112	90	45	47
- Flux Sortants	87	85	93	99	59	84	64	67	71	72	74	93
PENSIONS DE RÉVERSION												
Effectif des pensions de réversion	11 244	11 232	11 218	11 182	11 164	11 151	11 165	11 165	11 157	11 141	11 128	11 139
- Flux Entrants	49	50	53	49	35	55	67	44	52	30	43	68
- Flux Sortants	51	62	67	85	53	68	53	44	60	46	56	57
VEUVES, VEUFS	10 971	10 960	10 947	10 915	10 899	10 891	10 906	10 905	10 903	10 886	10 872	10 884
- Flux Entrants	49	50	53	49	35	55	65	42	49	27	39	66
- Flux Sortants	49	61	66	81	51	63	50	43	51	44	53	54
ORPHELINS	273	272	271	267	265	260	259	260	254	255	256	255
- Flux Entrants	0	0	0	0	0	0	2	2	3	3	4	2
- Flux Sortants	2	1	1	4	2	5	3	1	9	2	3	3
TOTAL	44 400	44 387	44 403	44 360	44 344	44 302	44 461	44 504	44 537	44 539	44 497	44 462

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION DU RÉGIME SPÉCIAL

■ Ensemble des pensions directes RATP

■ Ensemble des pensions de réversion

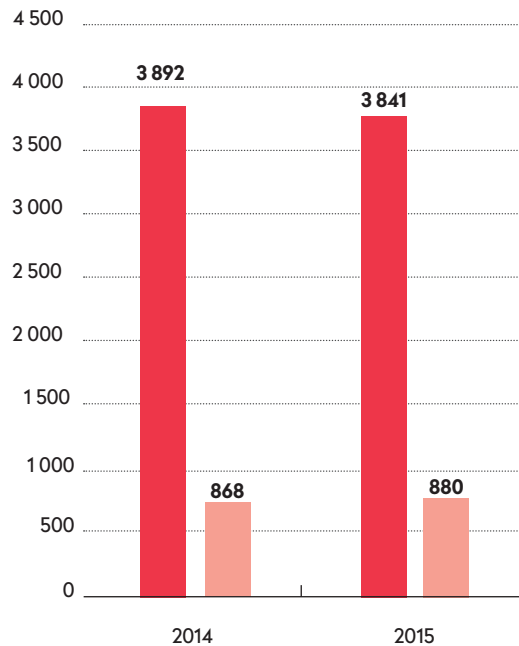


► LES CHIFFRES DU RÉGIME SPÉCIAL

Flux des Pensions de Coordination	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
PENSIONS DIRECTES												
Effectif des pensions directes	3 890	3 888	3 884	3 880	3 870	3 871	3 871	3 864	3 863	3 855	3 845	3 841
- Flux Entrants	15	15	12	11	3	14	11	9	9	6	6	7
- Flux Sortants	15	17	16	15	13	13	11	16	10	14	16	11
PENSIONS DE RÉVERSION												
Effectif des pensions de reversion	870	869	871	869	869	867	867	874	879	880	881	880
- Flux Entrants	3	3	2	2	1	3	2	8	6	2	5	3
- Flux Sortants	1	4	0	4	1	5	2	1	1	1	4	4
TOTAL	4 760	4 757	4 755	4 749	4 739	4 738	4 738	4 738	4 742	4 735	4 726	4 721

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DES PENSIONS DE COORDINATION ET DE RÉVERSION DU RÉGIME SPÉCIAL

■ Ensemble des pensions de coordination
 ■ Ensemble des pensions de réversion



Le service sécurité sociale / retraite complémentaire, c'est la liquidation de 244 dossiers en 2015.

CRP RATP

Flux des Retraites complémentaires	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
PENSIONS DIRECTES												
Effectif des pensions directes	4 166	4 163	4 152	4 151	4 137	4 141	4 133	4 137	4 132	4 123	4 114	4 110
Pensions directes ARRCO	3 419	3 417	3 403	3 400	3 386	3 385	3 379	3 377	3 372	3 365	3 355	3 349
Allocations annuelles ARRCO	485	488	493	493	494	495	495	497	498	499	500	503
Pensions directes AGIRC	256	256	255	256	256	257	258	258	259	257	258	258
VFU	6	2	1	2	1	4	1	5	3	2	1	0
- Flux Entrants	11	14	7	9	1	12	8	8	8	5	6	6
- Flux Sortants	15	16	21	12	15	13	14	10	10	12	15	12
PENSIONS DE RÉVERSION												
Effectif des pensions de réversion	1 411	1 416	1 417	1 409	1 420	1 417	1 419	1 423	1 431	1 427	1 428	1 432
Pensions de réversion ARRCO	1 089	1 087	1 085	1 082	1 084	1 083	1 085	1 087	1 091	1 091	1 091	1 089
Allocations annuelles ARRCO	276	281	284	282	285	286	285	287	289	289	290	291
Pensions de réversion AGIRC	43	43	44	44	45	45	45	45	44	44	43	45
VFU	3	5	4	1	6	3	4	4	7	3	4	7
- Flux Entrants	2	0	1	1	0	2	3	3	1	1	0	1
- Flux Sortants	5	7	3	6	4	4	2	2	4	3	5	7
TOTAL	5 577	5 579	5 569	5 560	5 557	5 558	5 552	5 560	5 563	5 550	5 542	5 542

L'ACTIVITÉ du service juridique

Activité du service juridique	2014	2015
SUCCESSIONS		
Nombre de décès déclarés	1 762	1 947
SAISIES SUR PENSIONS (OPPOSITIONS)		
Nombre de pensionnés faisant l'objet d'une ou plusieurs saisies	1 454	1 410
Nombre de bénéficiaires de ces saisies	2 177	2 118
ACTIVITÉ RÉGLEMENTAIRE		
Contentieux (devant le TASS)	13	9
Précontentieux (saisine de la commission de recours amiable)	8	2

L'AGENCE **comptable**

L'Agence comptable apporte chaque mois une attention toute particulière au règlement des pensions servies aux retraités du régime RATP.

LE VIREMENT DES PENSIONS

Les pensions sont virées l'avant-dernier jour ouvré de chaque mois (au plus tard).

En 2015, la Caisse a émis 599 163 virements dont la répartition est la suivante :

- ✓ 1 623 hors zone SEPA
- ✓ 597 540 dans la zone SEPA

Le paiement des pensions représente une moyenne de 49 930 virements par mois.

La majeure partie de ces virements a pu être acheminée sans difficulté aux bénéficiaires, puisque le taux de retours enregistré est très minime (< 0,1% environ).

Des virements sont réalisés dans le monde entier comme en témoigne le tableau dans les pages suivantes.

LA PARTICIPATION À LA CENTRALISATION DES COMPTES DES RÉGIMES

Les données afférentes au régime spécial de retraites du personnel de la RATP sont incluses dans le périmètre de la Commission des comptes de la sécurité sociale. Dès sa constitution, au mois de juillet 2006, l'Agence comptable s'est mise en mesure d'adopter une nomenclature comptable permettant d'intégrer les comptes du régime spécial dans la consolidation des comptes inter-régimes. En utilisant cette nomenclature calquée sur le PCUOSS (plan comptable unique des organismes de sécurité sociale), l'Agence comptable a pu faire remonter à la mission comptable permanente placée auprès du directeur de la sécurité sociale,

les comptes de l'exercice 2015, dans les délais impartis (courant mars 2015).

La CRP RATP peut ainsi satisfaire à l'échéance fixée à tous les régimes de sécurité sociale.

LA CERTIFICATION DES COMPTES DE LA CRP RATP

L'exercice 2015 s'est inscrit, comme pour tous les régimes spéciaux, dans la démarche de certification des comptes des organismes de sécurité sociale. Le cabinet PricewaterhouseCoopers a certifié sans réserve les comptes 2015 de la CRP RATP. Ceux-ci ont ensuite été approuvés par le Conseil d'Administration de la caisse de retraites.

LES RACHATS DE COTISATIONS

Au cours de l'exercice 2015, la CRP RATP a comptabilisé 925 889,54 € au titre des rachats de cotisations volontaires effectués par des agents de la RATP qui souhaitent faire valider certaines périodes au titre de leur retraite (années d'études, activité à temps partiel, détachements...).

599 163

VIREMENTS ONT ÉTÉ
EFFECTUÉS EN 2015



L'agence comptable s'assure du bon règlement des pensions et veille à ce qu'aucun dysfonctionnement ne vienne perturber le calendrier établi.

LES VIREMENTS RÉALISÉS dans le monde

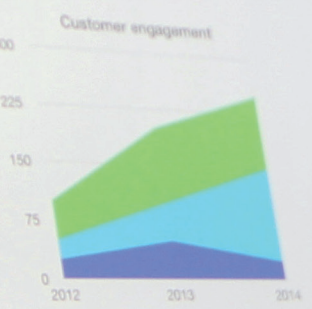
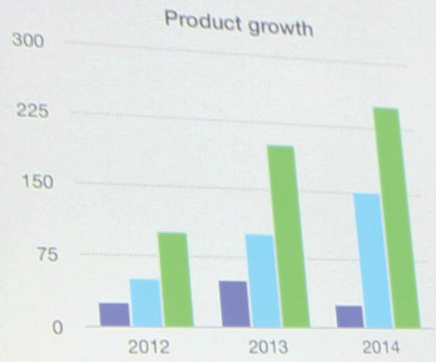
● PAYS HORS ZONE SEPA ● PAYS DE LA ZONE SEPA





Collaboratively administrate empowered markets via plug-and-play networks. Dynamically procrastinate B2C users after installed base benefits. Dramatically visualize customer directed convergence without revolutionary ROI.

DESCRIPTION	2012	2013	2014
Mutual funds	25	30	25
Stocks	50	100	100
Bonds	100	200	200





Les engagements SOCIAUX

36

LES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES
DE PROJECTION

37

LES PERSPECTIVES DU RÉGIME

LES HYPOTHÈSES actuarielles de projection

La loi n°2088-1425 du 27 décembre 2008 (art.166) précise qu'à compter de l'année 2009, les régimes spéciaux de Sécurité sociale mentionnés à l'article L.711-1 et comptant plus de 20 000 cotisants transmettent au Parlement une évaluation prospective de leurs engagements de retraite et leurs équilibres financiers, sur

trente ans minimum. Ils publient ces informations en annexe de leur rapport annuel et procèdent à leur actualisation à intervalles réguliers.

Dans ce cadre, la Caisse de Retraites a procédé au 31 décembre 2015 à la projection de ses perspectives financières à 2115.

HYPOTHÈSE	VALEUR	Commentaires
HYPOTHÈSES DE SIMULATION		
Date de simulation	31/12/15	
Date de fin de projection	31/12/15	
HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES		
Taux d'inflation	0,00% en 2015 (inflation réelle) 0,40% en 2016 1,00% en 2017 1,60% en 2018 1,70% à partir de 2019	Variante 1 : 0,50% en 2016, 1,10% en 2017, 1,70% en 2018 et 1,75% à partir de 2019 Variante 2 : 0,30% en 2016, 0,90% en 2017, 1,50% en 2018 et 1,60% à partir de 2019
Taux d'actualisation	0,18% net d'inflation (OAT 2032 au 31/12/2015) Duration engagement estimée à 22 ans	Variante : 0,50%, 1,00% et 1,50% Rappel 31/12/2014 : 0,17%
Assiette de cotisation régime spécial	<i>Voir tableau spécifique</i>	
Taux de cotisation salariale	Passage progressif de 12,35% à 12,65% entre 2016 et 2020	Suivant l'article 7 du décret 2014-1531 du 17/12/2014
Taux de cotisation patronale	Passage progressif de 18,85% à 19,01% entre 2016 et 2020	Suivant le décret 2005-1637 du 26/12/2005
Valeur annuel du point d'indice de la RATP	6,22408 euros	Valeur du 01/07/2015
Taux de revalorisation du point RATP	Inflation	0% en euros constants
Taux de revalorisation des pensions	0,10% en 2015 0,10% en 2016 0,80% en 2017 1,40% en 2018 1,70% à partir de 2019	Revalorisation au 1 ^{er} octobre Variante 1 : 0,20% en 2016, 0,90% en 2017, 1,50% en 2018 et 1,75% à partir de 2019 Variante 2 : 0,00% en 2016, 0,70% en 2017, 1,30% en 2018 et 1,60% à partir de 2019
Taux de revalorisation des pensions pour invalides	0,30% en 2015 0,30% en 2016 0,40% en 2017 1,10% en 2018 1,60% en 2019 1,70% à partir de 2020	Revalorisation au 1 ^{er} avril Variante 1 : 0,10% en 2016, 0,50% en 2017, 1,20% en 2018, 1,70% en 2019 et 1,75% à partir de 2020 Variante 2 : 0,10% en 2016, 0,30% en 2017, 1,00% en 2018, 1,50% en 2019 et 1,60% à partir de 2020

▶ ETAT DES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

HYPOTHÈSE	VALEUR	Commentaires
HYPOTHÈSES DÉMOGRAPHIQUES		
Tables de mortalité	Tables Insee prospectives par sexe 2007-2060	Tables de mortalité retenues par le COR
Taux de nuptialité	Homme : 80% - Femmes : 70%	
Différence d'âge entre l'affilié et le conjoint	H = F + 3 ans	
Age de l'agent à la naissance du dernier enfant	40 ans	Pour le calcul de majoration de durée d'assurance pour enfants nés après le 01/07/2008 et de la majoration de pension pour enfants
Nombre d'enfants par femme	1,7 enfants	Prise en compte pour la majoration de durée d'assurance pour enfants nés après le 01/07/2008
Majoration de pension pour enfants pour les agents n'ayant pas encore eu leur dernier enfant en millions d'euros constants 2015	2,50%	Pris en compte pour la majoration enfant dans le calcul de la pension
Taux d'actualisation	Allocataires	
HYPOTHÈSES DE COMPORTEMENTS SOCIAUX		
Age de départ à la retraite RATP	Hypothèse court terme : voir page spécifique Hypothèse long terme : âge de départ auquel la décote s'annule	Une variante est prévue pour évaluer la sensibilité à cette hypothèse avec 25% d'agents liquidant avec 6 trimestres de décote
Table de turn-over	0%	
Profil de carrière	Nombre de points par famille de métier	Voir tableau spécifique
HYPOTHÈSES LIÉES AUX NOUVEAUX ENTRANTS		
Loi d'évolution des effectifs	0% par an	Remplacement d'un actif par retraité (par métier)
Sexe	Sexe de l'agent parti à la retraite	
Age d'entrée à la RATP	Cadre : 29 ans Non cadre : 27 ans	
Nombre de trimestres Sécurité Sociale autres régimes	Cadre : 24 Non cadre : 26	
Coefficient d'entrée	Coefficient d'entrée moyen par famille et métier	Voir tableau spécifique
Evolution du coefficient de début de carrière	1% par an en termes réels	Evolution du GVT moyen à long terme

LES PERSPECTIVES **du régime**

ENGAGEMENT

Le tableau ci-dessous présente l'engagement évalué au 31/12/2015 pour les allocataires et les actifs actuels pour différentes valeurs de taux d'actualisation :

EN MILLIONS D'EUROS CONSTANTS 2015

Taux d'actualisation	Allocataires	Actifs Droits passés	Total
0,00%	23428	21724	45152
0,17%	22818	20669	43487
0,18%	22783	20609	43392
0,50%	21703	18800	40504
1,00%	20173	16364	36536
1,50%	18809	14322	33131





Le développement durable

40

PLAN CADRE 2015-2018,
LA CRP RATP S'ENGAGE
DANS LA DÉMARCHE

PLAN CADRE 2015-2018 en marche



La CRP RATP a participé à la préparation du plan cadre développement durable 2015-2018 : la méthode qui a été proposée pour la réalisation du plan cadre 2015-2018 a reposé sur la constitution de cinq groupes de travail, chacun piloté par un représentant du régime général et des régimes spéciaux. La CRP RATP s'est fortement impliquée dans cette démarche et a participé à l'ensemble des travaux relatifs au groupe de travail « implication de la vie sociale ». Le plan cadre développement durable 2015-2018 est recentré sur les grands enjeux sociétaux et environnementaux. Le nouveau plan cadre s'articule autour du principe de gouvernance et de trois domaines de responsabilité : sociale, environnementale et économique.

LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PLAN CADRE

- ✓ Un plan cadre recentré sur les grands enjeux sociétaux et environnementaux propres aux organismes de Sécurité Sociale.
- ✓ Un plan cadre plus lisible et plus resserré, organisé autour du principe de gouvernance et de trois domaines de responsabilité (sociale, environnementale, économique) et d'une trentaine d'indicateurs.
- ✓ Une conformité avec les objectifs en matière de développement durable des différentes conventions d'objectifs et de gestion des branches et régimes.
- ✓ La professionnalisation de la démarche : au sein de la Sécurité Sociale, comme ailleurs, la maturité des organismes est allée de pair avec la professionnalisation des acteurs. Outre le fait que le dispositif d'accompagnement et de formation sera renforcé, les différents enjeux et objectifs, quel que soit le domaine de responsabilité, attestent du haut niveau de compétences mis en œuvre dans les projets. Plus que jamais, le développement durable est une occasion supplémentaire de développer des compétences nouvelles et de franchir une nouvelle étape dans le professionnalisme des équipes.
- ✓ L'appui sur les démarches innovantes : le développement durable est naturellement un terrain fertile pour l'innovation, comme en témoigne le succès des prix récompensant des projets couplant les deux. Aussi, sur chaque domaine de responsabilité, la Sécurité Sociale s'engage à promouvoir, suivre une démarche ou un projet particulièrement innovant.
- ✓ L'évaluation des actions menées pour valoriser la contribution de la politique du développement durable à l'efficacité de fonctionnement des caisses.

LA GOUVERNANCE

La gouvernance, élargie aux problématiques de l'engagement local et de la communication, est au cœur de la démarche.

ENJEU 1 : INSCRIRE LES ENJEUX DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE LA PRISE DE DÉCISION

OBJECTIFS

- Sensibiliser les dirigeants à l'intégration des enjeux de développement durable.
- Fixer un objectif individuel de développement durable aux dirigeants.
- Adapter les référentiels emplois en intégrant les enjeux de développement durable et en identifiant les activités et compétences en lien avec ces enjeux.

ENJEU 2 : RENFORCER LA MATURITÉ DES ORGANISMES DANS LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LEUR IMPLICATION SUR LES TERRITOIRES

OBJECTIFS

- Associer les parties prenantes (internes et externes) à la prise de décision
- Dialoguer avec les acteurs locaux.

ENJEU 3 : VALORISER NOS ACTIONS ET NOS RÉSULTATS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

- Communiquer en interne et en externe sur la démarche développement durable.
- Évaluer le retour sur investissement des actions de développement durable.



LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La responsabilité environnementale consiste à mieux maîtriser son empreinte carbone au regard de la taille de son patrimoine immobilier et de l'importance des déplacements des collaborateurs dans le cadre de leur activité professionnelle.

ENJEU 1 : EVALUER ET MAÎTRISER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS ACTIVITÉS

OBJECTIF

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.

ENJEU 2 : POURSUIVRE L'INTÉGRATION DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER.

OBJECTIFS

- Améliorer la performance énergétique du patrimoine immobilier.
- Favoriser l'accessibilité et la circulation dans les bâtiments

- Promouvoir une gestion durable des ressources par l'adoption de comportements vertueux (eau, papier, déchets)

ENJEU 3 : S'ENGAGER EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DURABLE

OBJECTIFS

- Limiter les déplacements en déployant des solutions alternatives.
- Développer une flotte automobile performante.



La CRP RATP s'investit dans le recyclage des gobelets et du papier depuis plusieurs années déjà.



LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

Le premier enjeu fort retenu dans le cadre de la responsabilité sociale interne de l'employeur concerne l'accès à l'emploi au sein de l'institution. Il s'articule autour de la sécurisation des processus de recrutement, tout en favorisant l'intégration des publics fragiles (personnes en situation de handicap et jeunes de moins de 26 ans). Le second enjeu porte sur l'ensemble de la carrière professionnelle, et notamment sur une politique volontariste de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, pour laquelle les bons résultats de l'institution restent fragiles.

ENJEU 1 : GARANTIR LA NON DISCRIMINATION DANS L'ACCÈS À L'EMPLOI

OBJECTIFS

- Sécuriser les processus de recrutement.
- Créer les conditions favorables à l'intégration des personnes en situation de handicap.
- Développer l'insertion durable des jeunes dans l'emploi.

ENJEU 2 : ASSURER L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET RENFORCER LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI TOUT AU LONG DE LA VIE PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS

- Développer les actions relatives au maintien dans l'emploi notamment des personnes en situation de handicap et des seniors.
- Poursuivre les actions de sensibilisation et de suivi portant sur la diversité.
- Renforcer la transmission des savoirs, notamment par la fonction tutorale.

ENJEU 3 : S'ENGAGER EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

OBJECTIFS

- Intégrer le principe de performance sociale dans nos modes de management, notamment en matière d'accompagnement du changement.
- Développer les démarches de prévention de la santé au travail contributrices d'une meilleure qualité de vie au travail.
- Favoriser l'expression des salariés sur leur place et leur contribution dans l'organisation.



LA RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

La responsabilité économique se traduit essentiellement par l'achat responsable qui est désormais bien ancré dans les pratiques « achat » des organismes.

ENJEU 1 : L'ACHAT RESPONSABLE – CRÉATION DE VALEUR ET LEVIER D'OPTIMISATION DES COÛTS.

OBJECTIFS

- Evaluer la création de valeur de l'achat responsable
- Réduire et optimiser les coûts.

ENJEU 2 : L'ACHAT RESPONSABLE, LEVIER POUR L'INSERTION DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

OBJECTIFS

- Développer les clauses d'insertion en faveur des personnes éloignées de l'emploi dans les marchés de travaux, de services et prestations intellectuelles.
- Développer l'achat auprès du secteur adapté et protégé.

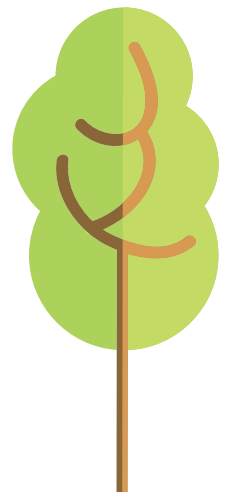
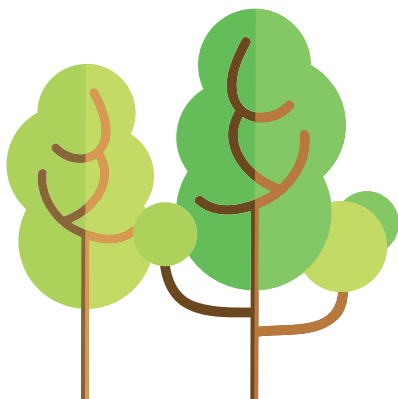
ENJEU 3 : L'ACHAT RESPONSABLE, SOUTIEN AU TISSU ÉCONOMIQUE ET ACCÈS AUX PME/TPE

OBJECTIFS

- Réduire et maîtriser les délais de paiement.
- Concilier les stratégies d'achats groupés et les économies d'échelle avec la nécessité de préserver l'équilibre des plus petites entreprises.



La CRP RATP a poursuivi ses efforts de développement durable durant l'année 2015 en menant plusieurs projets de fond.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UNE RÉALITÉ À LA CRP RATP

Secrétaire Général de la Caisse de retraites du personnel de la RATP, Saïda Viart revient sur les grandes réalisations en matière de développement durable.

Créée en 2006, la CRP RATP est, de fait, une jeune caisse de retraite. Pour autant, cela ne l'empêche pas de mener une véritable politique de développement durable. À titre de premier exemple, je peux citer le recyclage des déchets. Initié en 2014, les premiers résultats ne se sont pas faits attendre puisque nous avons recyclé près de 80 kilos de gobelets et 650 kilos de papier en quelques mois !

Suite à ces premiers résultats encourageants, nous avons poursuivi nos efforts durant l'année 2015 en menant plusieurs projets de fond. À commencer par les travaux au sein de nos locaux. En refaisant les peintures et en changeant les moquettes, nous avons ainsi amélioré les conditions de travail des agents de la Caisse, tout en préservant l'environnement. Nous avons également choisi de remplacer la totalité de nos convecteurs électriques et de notre éclairage par des équipements moins énergivore ; l'occasion pour nous d'anticiper la diminution de notre consommation d'énergie.

Côté social, la Caisse n'a pas été en reste. En 2015, nous avons mis en place notre politique d'œuvres sociales. L'ensemble de nos salariés bénéficie ainsi



d'avantages divers comme des places de spectacles à tarifs préférentiels. Très appréciées du personnel, ces actions contribuent à la fierté d'appartenance à la Caisse. Cette fierté d'appartenance est d'ailleurs une réalité à la CRP RATP, comme en témoigne l'ambiance de travail, qui est très conviviale.

En effet, nous sommes convaincus que le bien-être de nos collaborateurs contribue grandement à l'amélioration de notre qualité de service.

En outre, nous avons continué à former nos salariés qui, pour certains, ont évolué dans la hiérarchie.

Pour conclure, je dirais que 2015 a été, pour la CRP RATP, l'année de la stabilisation et de la maturité. Nous poursuivons notre développement et abordons, en tant que structure responsable, notre futur dixième anniversaire avec sérénité.



Les données démographiques

48

LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL

60

LES PENSIONS DE COORDINATION
ET RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

64

DONNÉES COMMUNES AU RÉGIME SPÉCIAL
ET AUX RÉGIMES SÉCURITÉ SOCIALE /
RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

67

LES AUTRES AVANTAGES

LES PENSIONS du régime spécial



La Caisse de Retraites du Personnel de la RATP gère à titre principal les pensions du régime spécial et, à titre secondaire, les pensions dites de coordination. Les chiffres contenus dans ce document sont le reflet de la situation au 31 décembre 2015.

LES PENSIONS DIRECTES

Pensions du Régime Spécial	2014	2015	Variation %
PENSIONS DIRECTES			
Cas général	29 089	29 324	0,81%
Démissionnaires	566	576	1,77%
Parents de 3 enfants et +	820	867	5,73%
Réformés	2 595	2 556	-1,50%
Total	33 070	33 323	0,77%
PENSIONS DE RÉVERSION			
Veufs(ves)	10 971	10 884	-0,79%
Orphelins	275	255	-7,27%
Total	11 246	11 139	-0,95%
PENSIONS D'ORPHELINS			
	491	461	-6,11%
TOTAL	44 807	44 923	0,26%

44 923

PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL
ONT ÉTÉ VERSÉES EN 2015

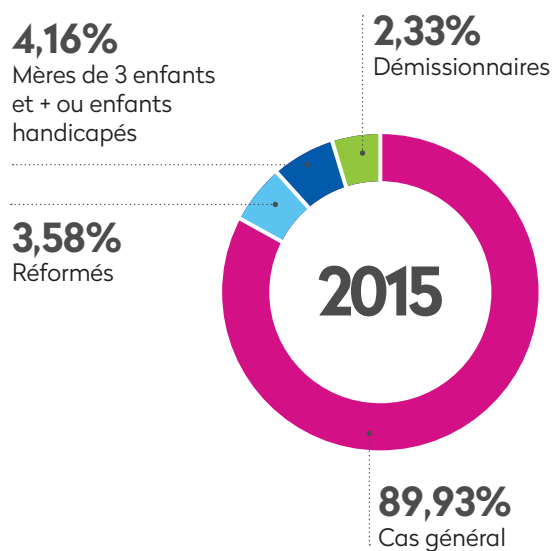
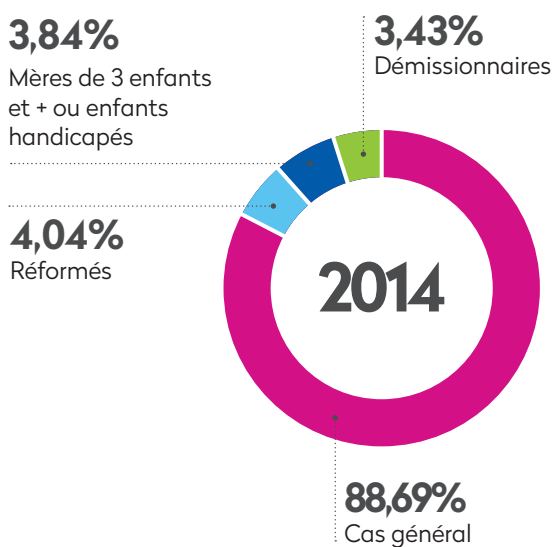
33 323

PENSIONS DIRECTES
ONT ÉTÉ VERSÉES EN 2015

► RÉPARTITION HOMME/FEMME DES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL

Pensions du Régime Spécial - Répartition Homme/Femme	2014			2015			Variation %		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
PENSIONS DIRECTES RATP	26 767	6 303	33 070	26 942	6 381	33 323	0,65%	1,24%	0,77%
PENSIONS DE RÉVERSION RATP (veuves, veufs)	325	10 646	10 971	332	10 552	10 884	2,15%	-0,88%	-0,79%

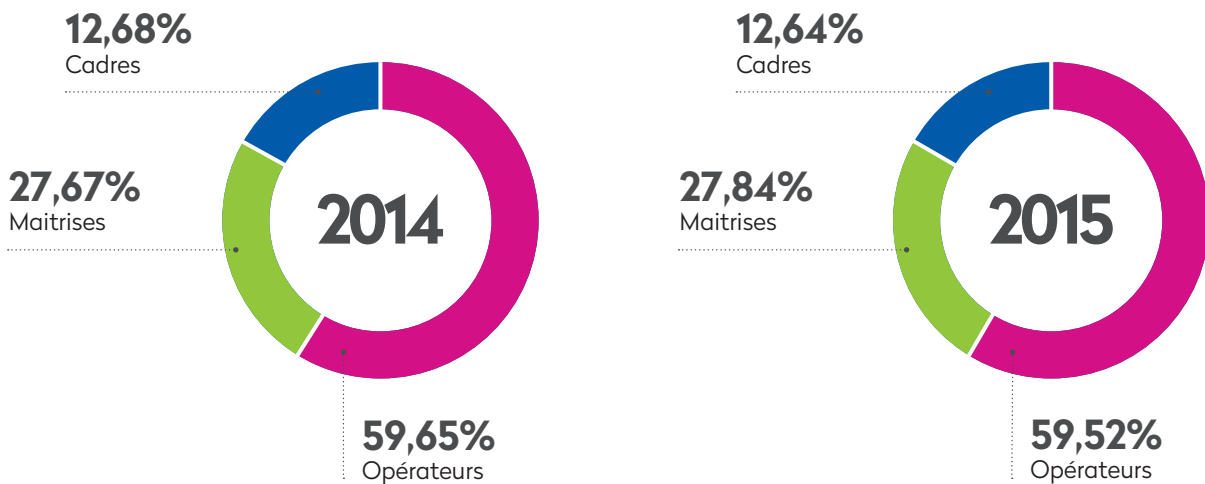
► RÉPARTITION DU FLUX DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL SELON LE MOTIF DE DÉPART EN RETRAITE



► RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE ET PAR FAMILLE DE MÉTIERS

Régime spécial catégorie socio-professionnelle et famille de métiers au départ en retraite	Pensions directes au 31 décembre	
	2014	2015
Cadres	4 194	4 213
Maîtrises	9 150	9 277
Opérateurs	19 726	19 833
- conducteurs	3 236	3 282
- machinistes	7 398	7 402
- maintenance	3 646	3 644
- exploitation	4 939	4 988
- administratifs	507	517
ENSEMBLE	33 070	33 323

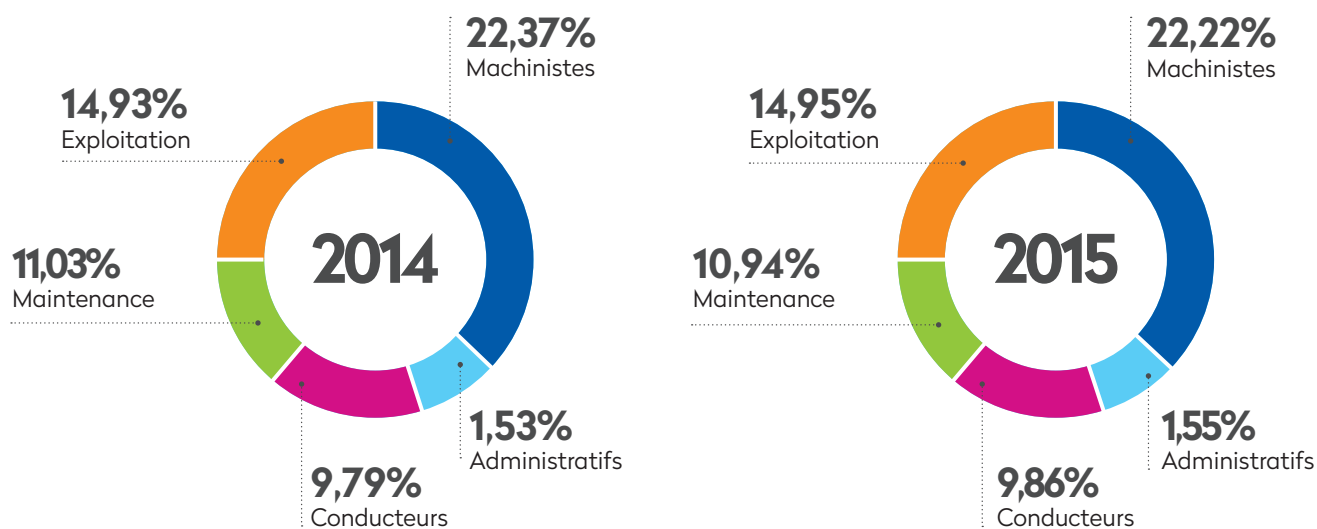
► RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES



► RÉPARTITION HOMMES/FEMMES DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE ET PAR FAMILLE DE MÉTIERS

Régime Spécial - Famille de métiers au départ en retraite	Effectif pensions directes au 31/12/2015		
	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	3 401	812	4 213
%	80,73%	19,27%	100,00%
Maîtrises	7 811	1 466	9 277
%	84,20%	15,80%	100,00%
Opérateurs	15 730	4 103	19 833
%	79,31%	20,69%	100,00%
- conducteurs	3 110	172	3 282
- machinistes	6 720	682	7 402
- maintenance	3 580	64	3 644
- exploitation	2 045	2 943	4 988
- administratifs	275	242	517
ENSEMBLE	26 942	6 381	33 323

► RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL PAR FAMILLE DE MÉTIERS



► RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES
PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS (FLUX)

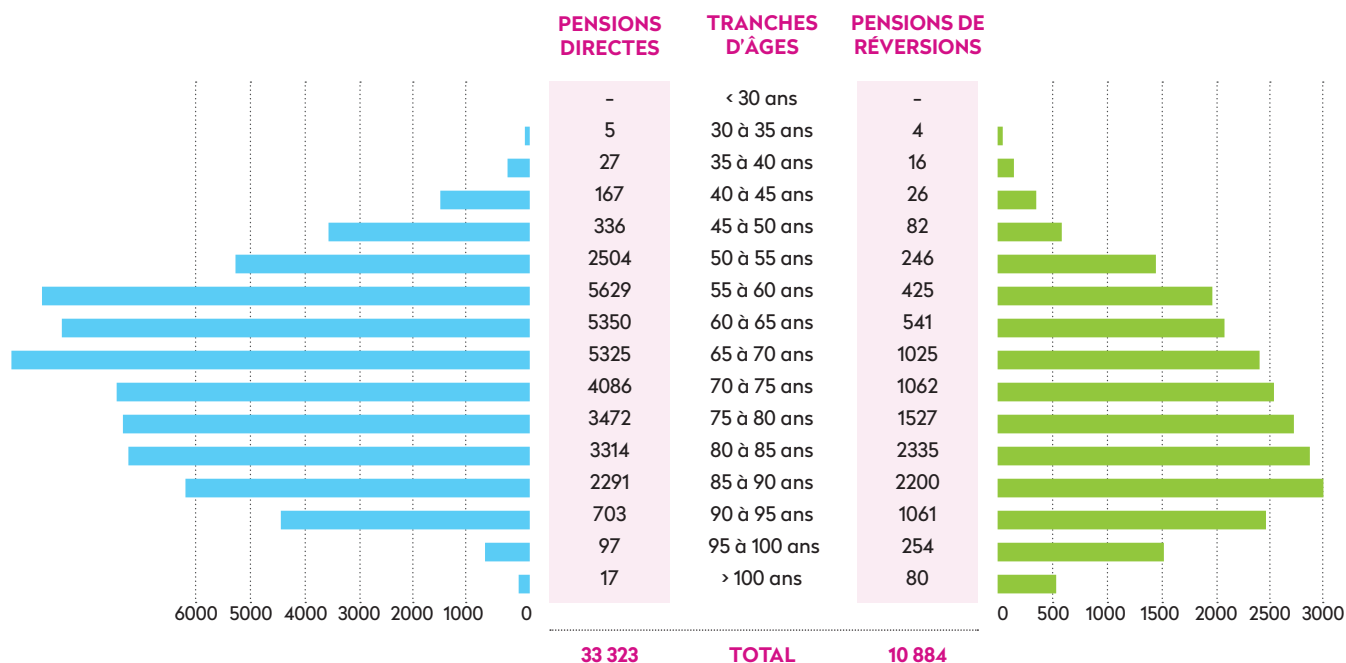
Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Flux pensions directes RATP 31/12/2015			Age moyen			Nombre de Trimestres		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	108	37	145	58,61	57,78	58,40	148,07	135,70	144,92
Maîtrises	283	79	362	55,02	54,54	54,92	146,94	137,90	144,97
Opérateurs	581	113	694	54,50	51,30	53,98	136,19	123,42	134,11
- conducteurs	119	10	129	54,34	53,84	54,30	145,98	137,40	145,32
- machinistes	211	8	219	54,12	50,58	53,99	129,96	122,38	129,68
- maintenance	125	1	126	55,94	54,36	55,93	141,69	152,00	141,77
- exploitation	110	82	192	53,68	51,12	52,58	132,22	122,65	128,13
- administratifs	16	12	28	55,16	50,68	53,24	129,94	115,33	123,68
ENSEMBLE	972	229	1 201	55,11	53,47	54,80	140,64	130,40	138,69

► RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP
ET FAMILLE DE MÉTIERS (STOCK)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Flux pensions directes RATP 31/12/2015			Age moyen			Nombre de Trimestres		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	3 401	812	4 213	72,17	71,17	71,98	144,54	140,24	143,71
Maîtrises	7 811	1 466	9 277	68,93	67,66	68,73	141,92	129,34	139,93
Opérateurs	15 730	4 103	19 833	67,61	69,42	67,99	131,37	118,22	128,65
- conducteurs	3 110	172	3 282	69,30	56,09	68,61	137,46	122,34	136,67
- machinistes	6 720	682	7 402	66,73	70,02	67,03	126,8	109,32	125,19
- maintenance	3 580	64	3 644	68,78	71,41	68,83	136,77	108,42	136,27
- exploitation	2 045	2 943	4 988	66,41	70,25	68,68	128,13	120,46	123,60
- administratifs	275	242	517	64,03	66,54	65,20	128,16	115,75	122,35
ENSEMBLE	26 942	6 381	33 323	68,57	69,24	68,70	136,09	123,58	133,70

► PYRAMIDE DES ÂGES 2015 POUR L'ENSEMBLE DES PENSIONNÉS DU RÉGIME

(Stock au 31/12/2015)



► RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES PAR ÂGE MOYEN DES ENTRANTS, DES EXTINCTIONS ET DURÉE MOYENNE DE VERSEMENT (FLUX)

(Hors réformés)

Pensions directes	Age moyen des pensions entrants 2015			Age moyen des pensions éteintes 2015			Durée moyenne de versement des pensions éteintes en 2015		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	58,68	58,32	58,59	82,42	87,02	83,11	24,81	26,97	25,14
Maîtrises	55,06	54,71	54,99	80,00	85,49	80,44	25,31	25,19	25,30
Opérateurs	54,86	51,97	54,40	79,84	85,42	80,73	25,8	30,45	26,54
ENSEMBLE	55,35	53,97	55,09	80,23	85,66	80,98	25,53	29,17	26,04

► RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES PAR ÂGE MOYEN DES ENTRANTS, DES EXTINCTIONS ET DURÉE MOYENNE DE VERSEMENT (FLUX)

(Hors réformés - Comparaison 2014-2015)

Catégorie pension	Age moyen des pensions entrants 2014			Age moyen des pensions entrants 2015		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Pensions directes						
Cadres	59,10	58,62	58,99	58,68	58,32	58,59
Maîtrises	55,17	54,54	55,06	55,06	54,71	54,99
Opérateurs	54,50	52,23	54,10	54,86	51,97	54,40
ENSEMBLE	55,26	53,96	55,03	55,35	53,97	55,09

Catégorie pension	Age moyen des pensions éteintes 2014			Age moyen des pensions éteintes 2015		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Pensions directes						
Cadres	83,18	82,61	83,12	82,42	87,02	83,11
Maîtrises	80,52	74,60	80,02	80,00	85,49	80,44
Opérateurs	79,90	83,89	80,45	79,84	85,42	80,73
ENSEMBLE	80,49	82,19	80,69	80,23	85,66	80,98

Catégorie pension	Durée moyenne de versement des pensions éteintes 2014			Durée moyenne de versement des pensions éteintes 2015		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Pensions directes						
Cadres	25,83	23,04	25,56	24,81	26,97	25,14
Maîtrises	25,55	17,86	24,91	25,31	25,19	25,30
Opérateurs	25,79	29,14	26,25	25,80	30,45	26,54
ENSEMBLE	25,74	26,60	25,84	25,53	29,17	26,04

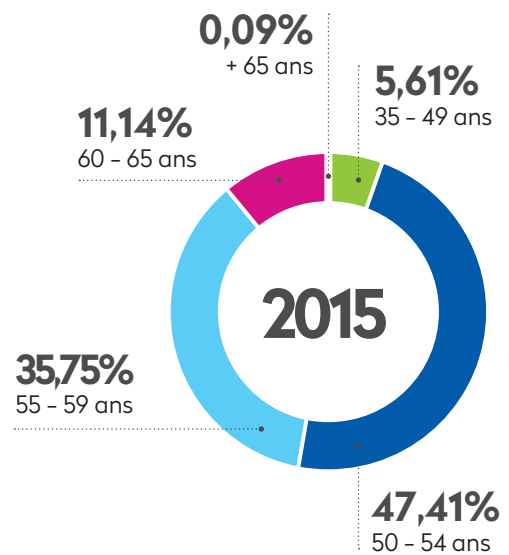
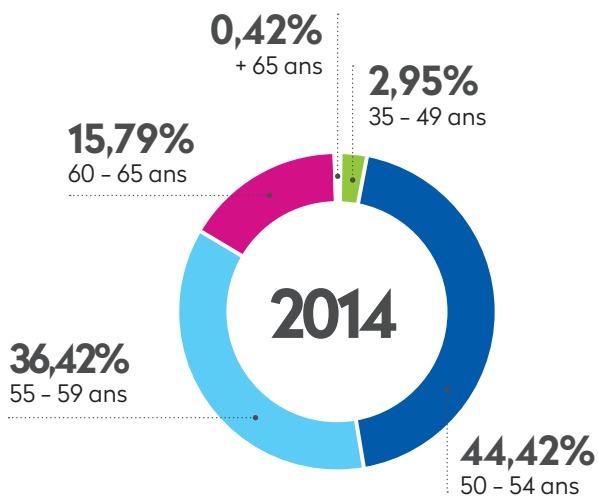
► RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES PAR ÂGE MOYEN DES ENTRANTS, DES EXTINCTIONS ET DURÉE MOYENNE DE VERSEMENT

(Y compris réformés)

Pensions directes	2015			Age moyen des pensions éteintes 2015			Durée moyenne de versement des pensions éteintes en 2015		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	58,61	57,78	58,40	82,42	87,01	83,14	24,81	27,40	25,22
Maîtrises	55,02	54,54	54,92	79,78	85,64	80,27	25,18	25,56	25,21
Opérateurs	54,50	51,30	53,98	79,01	85,76	80,25	25,53	32,61	26,83
ENSEMBLE	55,11	53,47	54,80	79,64	85,90	80,62	25,35	31,06	26,24

► RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES ENTRANTES
DU RÉGIME SPÉCIAL PAR TRANCHE D'ÂGE
(Hors réformés)

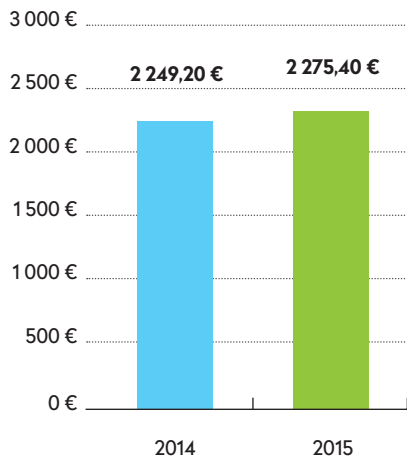
TRANCHE D'ÂGE	Pensionnés entrants année 2014 (hors réformés)	Pensionnés entrants année 2015 (hors réformés)
	TOTAUX	TOTAUX
Moins de 35 ans	-	-
Tranche 35 - 49 ans	28	65
Tranche 50 - 54 ans	422	549
Tranche 55 - 59 ans	346	414
Tranche 60 - 65 ans	150	129
Tranche plus de 65 ans	4	1
TOTAUX	950	1158



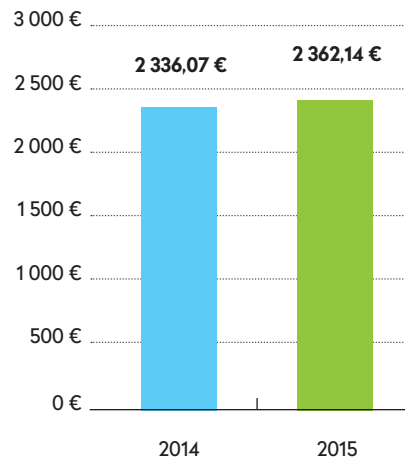
► RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION
DE L'ÉVOLUTION SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES
DU MONTANT MOYEN EN EUROS VENTILÉS EN CSP
(Y compris réformés)

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2014	2015	ÉVOLUTION	2014	2015	ÉVOLUTION	2014	2015	ÉVOLUTION
Cadres	3 997,87 €	4 042,10 €	1,11%	3 698,75 €	3 741,39 €	1,15%	3 941,10 €	3 984,14 €	1,09%
Maîtrises	2 480,71 €	2 519,30 €	1,56%	2 295,25 €	2 336,75 €	1,81%	2 452,17 €	2 490,45 €	1,56%
Opérateurs	1 871,62 €	1 888,87 €	0,92%	1 504,51 €	1 516,46 €	0,79%	1 795,34 €	1 811,83 €	0,92%
TOTAL	2 317,71 €	2 343,45 €	1,11%	1 958,26 €	1 988,05 €	1,52%	2 249,20 €	2 275,40 €	1,16%

► MONTANT MOYEN MENSUEL
DE LA PENSION POUR L'ENSEMBLE
(Y compris réformés)



► MONTANT MOYEN MENSUEL
DE LA PENSION POUR L'ENSEMBLE
(Hors réformés)



► RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION
DE L'ÉVOLUTION SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES
DU MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS VENTILÉS EN CSP
(Hors réformés - Stock des Pensionnés)

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2014	2015	ÉVOLUTION	2014	2015	ÉVOLUTION	2014	2015	ÉVOLUTION
Cadres	4 005,39 €	4 049,98 €	1,11%	3 750,51 €	3 795,77 €	1,21%	3 958,37 €	4 002,35 €	1,11%
Maîtrises	2 489,38 €	2 528,11 €	1,56%	2 350,30 €	2 391,31 €	1,74%	2 469,25 €	2 507,70 €	1,56%
Opérateurs	1 954,39 €	1 972,20 €	0,92%	1 593,47 €	1 605,16 €	0,73%	1 883,07 €	1 899,79 €	0,61%
TOTAL	2 394,52 €	2 420,52 €	1,09%	2 075,45 €	2 099,38 €	1,15%	2 336,07 €	2 362,14 €	1,12%

► FLUX DES PENSIONS DIRECTES ENTRANTES

(Y compris réformés)

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2014	2015	ÉVOLUTION	2014	2015	ÉVOLUTION	2014	2015	ÉVOLUTION
Cadres	4921,11€	4954,18€	0,67%	4004,40€	4518,28€	12,83%	4 707,21€	4 842,95€	2,88%
Maîtrises	3083,04€	3276,80€	6,28%	2781,31€	2952,72€	6,16%	3 030,30€	3 206,07€	5,80%
Opérateurs	2052,44€	2165,16€	5,49%	1793,58€	1752,88€	-2,27%	2 006,82€	2 098,03€	4,55%
MOYENNE	2708,15€	2798,71€	3,34%	2439,47€	2613,61€	7,14%	2 658,76€	2 763,41€	3,94%

2813,86€

MONTANT MOYEN MENSUEL
DE LA PENSION POUR
L'ENSEMBLE
(Hors réformés)

► FLUX DES PENSIONS DIRECTES ENTRANTES

(Hors réformés)

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2014	2015	ÉVOLUTION	2014	2015	ÉVOLUTION	2014	2015	ÉVOLUTION
Cadres	4 921,11€	4 970,98€	1,01%	4 134,89€	4 638,82€	12,19%	4 742,72€	4 888,53€	3,07%
Maîtrises	3 100,48€	3 291,24€	6,15%	2 807,29€	2 962,31€	5,52%	3 048,13€	3 220,29€	5,65%
Opérateurs	2 106,07€	2 212,88€	5,07%	1 856,66€	1 822,63€	-1,83%	2 062,67€	2 150,79€	4,27%
MOYENNE	2 763,17€	2 844,44€	2,94%	2 514,45€	2 681,26€	6,63%	2 717,88€	2 813,86€	3,53%

LES PENSIONS DE RÉVERSION DU RÉGIME SPÉCIAL

► PENSIONS DE RÉVERSION VEUFS(VES) EN 2015

Pensions de réversion veufs(ves)	Age moyen des pensions entrantes 2015	Age moyen des pensions éteintes 2015	Durée moyenne de versement des pensions éteintes en 2015
Hommes	77,88	84,32	8,53
Femmes	74,91	88,81	18,97
ENSEMBLE	75,05	88,62	18,53

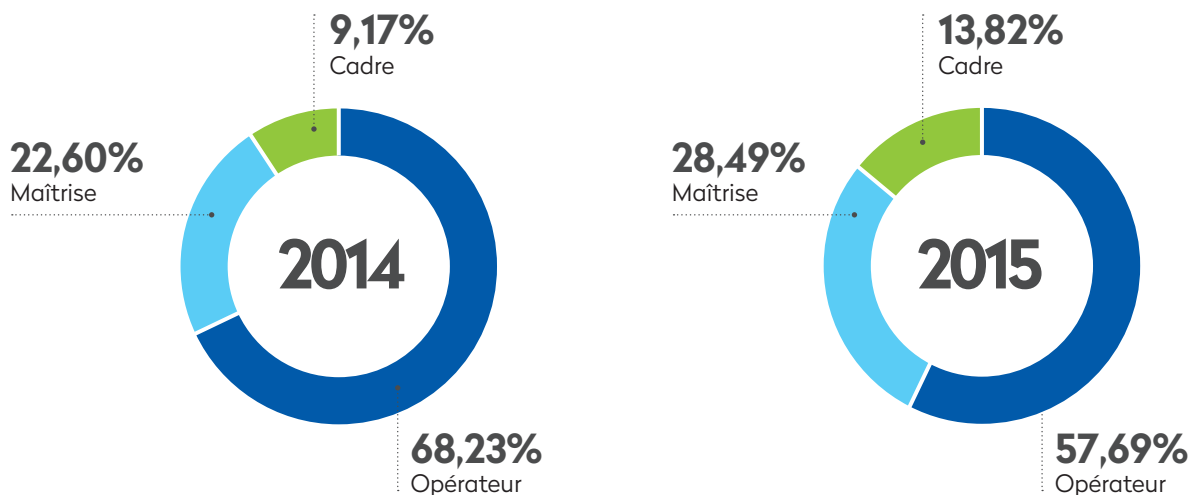
► MONTANT MOYEN MENSUEL DES PENSIONS DE RÉVERSION EN 2015 (STOCK)

	Opérateur	Maîtrise	Cadre	ENSEMBLE
Réversion	775,57€	972,96 €	1834,21 €	886,02 €
Veuves, veufs	784,28 €	977,74 €	1843,20 €	894,61 €
Orphelins	474,16 €	632,76 €	1125,90 €	527,89 €

► MONTANT MOYEN DES PENSIONS DE RÉVERSION ENTRANTES (FLUX)

NATURE DE PENSION	2014	2015	Evolution
Opérateur	830,29	817,14	-1,58%
Maîtrise	1048,15	1092,12	4,20%
Cadre	1785,16	1806,13	1,17%
TOTAL	1000,52	1032,15	3,16%

► RÉPARTITION EN CSP **DES PENSIONS DE RÉVERSION**



LES PENSIONS GARANTIES

Loi n°56-782 du 4 août 1956 (article 11), décret n°61-752 du 13 juillet 1961, convention du 1^{er} juin 1962, modifiée le 19 septembre 2007.

Les pensions garanties sont servies aux personnes qui ont travaillé dans les sociétés de transports et d'électricité des anciennes colonies françaises (Tunisie, Maroc). Elles se traitent comme les

pensions du régime spécial RATP et sont, au même titre, réversibles.

Les seules variations de cette population découlent soit du décès du donnant droit induisant aussi des pensions de réversion, soit du décès des ayant droits et donc de l'extinction de ladite pension de réversion. Leur financement est intégralement assuré par l'Etat.

Les Pensions garanties	2014	2015	Variation %
Pensions garanties directes	36	34	-5,56%
Pensions garanties de reversion			
Veuves, veufs	60	57	-5,00%
Orphelins	4	4	0,00%
Total Reversions	64	61	-4,69%
Pensions garanties d'orphelins	3	3	0,00%
TOTAL	103	98	-4,85%

LES PENSIONS DE COORDINATION et retraites complémentaires

PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE DITES DE COORDINATION

Jusqu'à la parution du décret n° 2008-637 du 30 juin 2008 portant règlement des retraites du personnel de la RATP, les pensions de sécurité sociale concernaient les agents qui n'avaient pas atteint 15 ans de service. Depuis la parution dudit décret, seuls les agents quittant l'entreprise, après le 1^{er} juillet 2008, avec moins d'un an de service, relèvent des pensions de coordination.

PENSIONS DE RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ARRCO ET AGIRC

Un agent de la RATP peut aussi bénéficier d'une pension de retraite complémentaire au même titre que la pension de sécurité sociale.

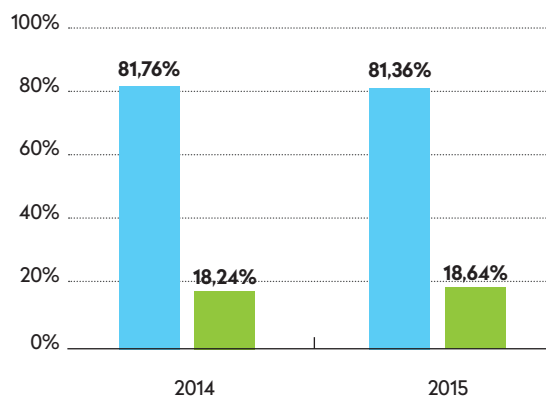
En principe le nombre de retraites complémentaires est plus élevé que celui des retraites de sécurité sociale, puisque si l'agent a déjà son nombre maximal de trimestres au régime général, il n'y aura pas de paiement de la part de la CRP RATP. A l'inverse, les retraites complémentaires seront payées dans tous les cas si, en son temps, il y a eu rachat de cotisations.



► LES PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE
ET DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

Catégories de pensions de coordination	2014	2015	Variation %
Pensions de sécurité sociale			
Pensions directes	3 890	3 841	-1,26%
Pensions de réversion veufs(ves)	868	880	1,38%
Total	4 758	4 721	-0,78%
Pensions de retraites complémentaires			
Pensions directes	3 679	3 607	-1,96%
- ARRCO	3 424	3 349	-2,19%
- AGIRC	255	258	1,18%
Pensions de réversion veufs(ves)	1 134	1 134	0,00%
- ARRCO	1 092	1 089	-0,27%
- AGIRC	42	45	7,14%
Total	4 813	4 741	-1,50%
TOTAL	9 571	9 462	-1,14%

4741
TOTAL DES PENSIONS
DE COORDINATION
EN 2015



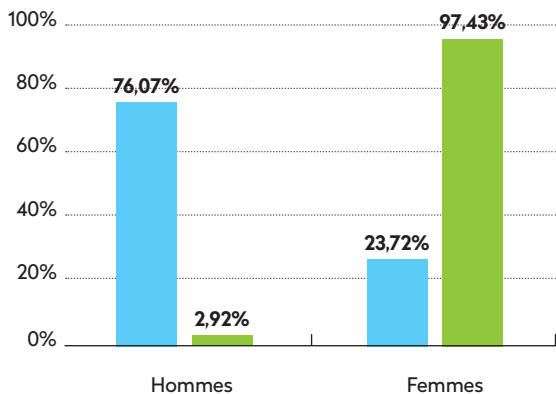
■ Pensions directes

■ Pensions de réversion veufs / veuves

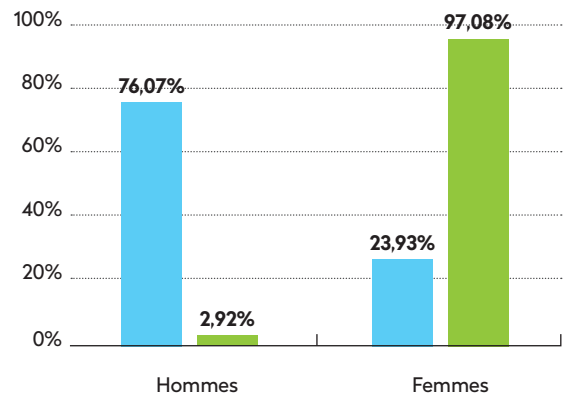
► RÉPARTITION HOMMES/FEMMES
DES PENSIONS DE COORDINATION

Répartition Homme/Femme des pensions de coordination	2014			2015			Variation %		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Pensions de sécurité sociale									
Pensions directes	2 964	926	3 890	2 930	911	3 841	-1,15%	-1,62%	-1,26%
Pensions de réversion veufs(ves)	10	858	868	10	870	880	0,00%	1,40%	1,38%
Total 1	2 974	1 784	4 758	2 940	1 781	4 721	-1,14%	-0,17%	-0,78%
Pensions de retraites complémentaires									
Pensions directes	2 798	881	3 679	2 744	863	3 607	-1,93%	-2,04%	-1,96%
- ARRCO	2 608	816	3 424	2 550	799	3 349	-2,22%	-2,08%	-2,19%
- AGIRC	190	65	255	194	64	258	2,11%	-1,54%	1,18%
Pensions de réversion veufs(ves)	33	1 101	1 134	33	1 098	1 131	0,00%	-0,27%	-0,26%
- ARRCO	28	1 064	1 092	28	1 061	1 089	0,00%	-0,28%	-0,27%
- AGIRC	5	37	42	5	37	42	0,00%	0,00%	0,00%
Total 2	2 831	1 982	4 813	2 777	1 961	4 738	-1,91%	-1,06%	-1,56%
TOTAL 1+2	5 805	3 766	9 571	5 717	3 742	9 459	-1,52%	-0,64%	-1,17%

► RÉPARTITION HOMMES/FEMMES
DES PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE
EN 2015



► RÉPARTITION HOMMES/FEMMES
DES PENSIONS DE RETRAITES
COMPLÉMENTAIRES EN 2015



■ Pensions directes

■ Pensions de réversion veufs / veuves

► RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES
ET DE RÉVERSION DU RÉGIME DE COORDINATION
PAR ÂGE MOYEN DES ENTRANTS, DES EXTINCTIONS
ET DURÉE MOYENNE DE VERSEMENT EN 2015

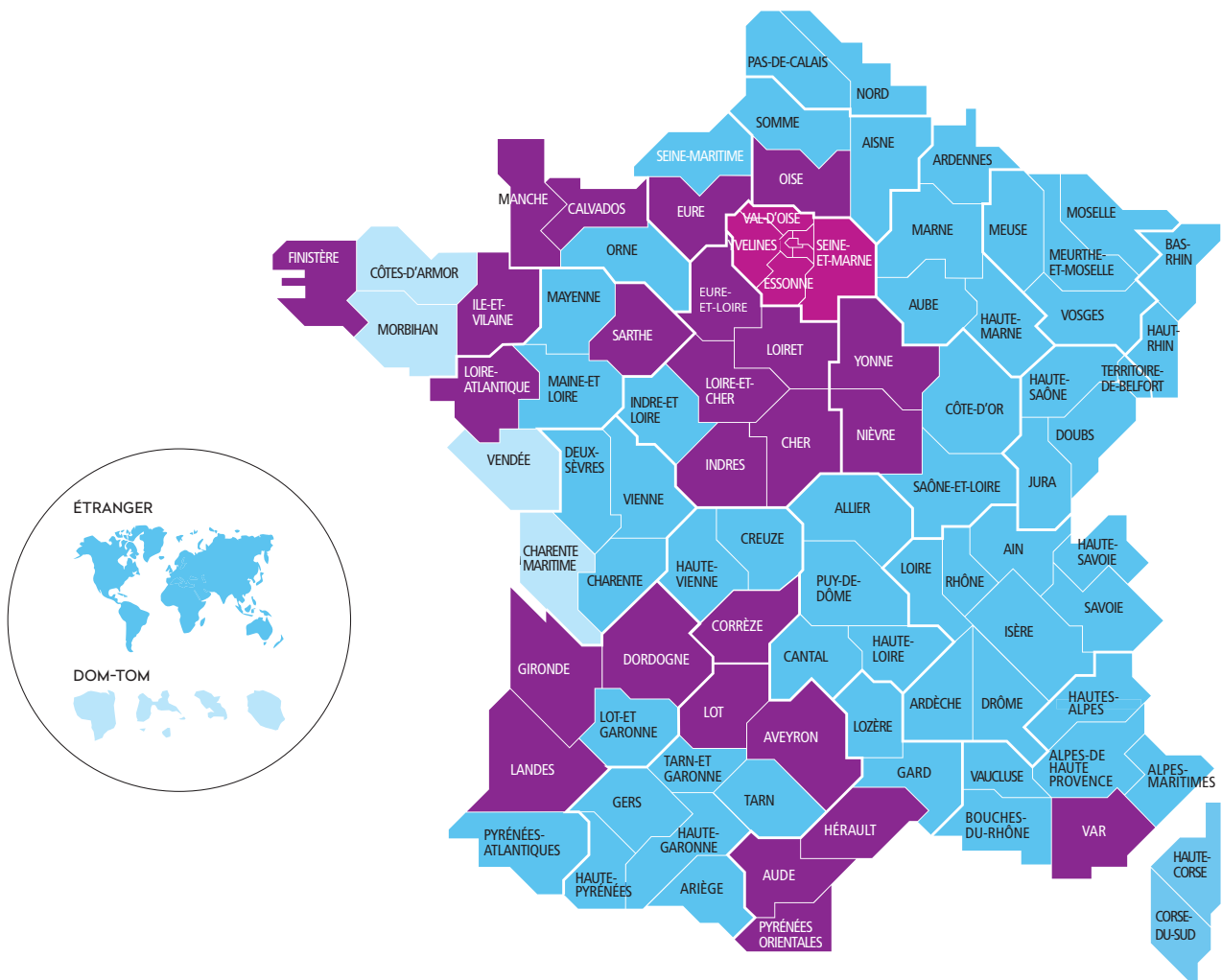
Catégorie pension	Age moyen des pensions entrants	Age moyen des pensions éteintes	Durée moyenne de versement des pensions éteintes
Pensions directes			
Sécurité Sociale	61,99	80,5	19,02
Hommes	61,90	80,18	18,78
Femmes	62,78	82,17	20,27
ARRCO	62,11	82,06	20,69
Hommes	62,10	81,79	20,53
Femmes	62,14	83,39	21,49
AGIRC	62,97	84,15	21,55
Hommes	62,97	83,39	21,35
Femmes	-	86,41	21,50
Ensemble	62,07	81,30	19,86
Pensions de réversion veufs(ves)			
Sécurité Sociale	72,98	86,3	14,55
Hommes	-	-	-
Femmes	72,98	86,3	14,55
ARRCO	74,22	85,62	16,97
Hommes	82,06	88,18	10,01
Femmes	73,68	85,38	18,11
AGIRC	80,87	81,5	6,48
Hommes	83,8	91,29	4,82
Femmes	80,14	71,70	8,14
Ensemble	74,04	86,01	15,83
GÉNÉRAL	65,68	82,16	18,98

► RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME
DE COORDINATION PAR MONTANT MOYEN MENSUEL
EN EUROS

Année	Sécurité Sociale	Retraite Complémentaire ARRCO	Retraite Complémentaire AGIRC
2014	87,48 €	46,42 €	85,61 €
2015	88,77 €	47,33 €	86,23 €

DONNÉES COMMUNES AU RÉGIME SPÉCIAL et aux régimes sécurité sociale / retraites complémentaires

► CARTOGRAPHIE DES BÉNÉFICIAIRES DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION DU RÉGIME SPÉCIAL

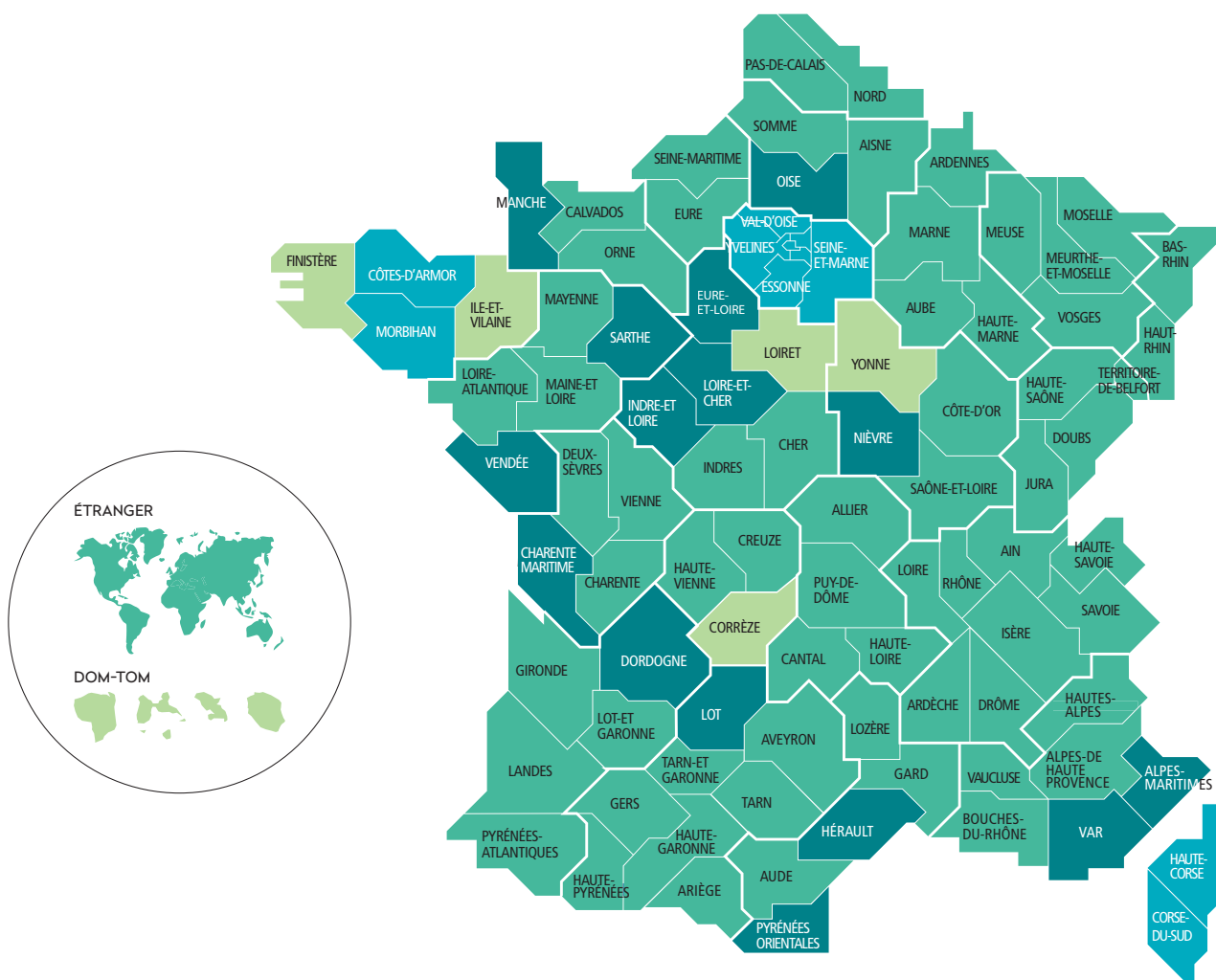


- De 0 à 200 bénéficiaires
- De 201 à 500 bénéficiaires
- De 501 à 1000 bénéficiaires
- De 1001 à 1500 bénéficiaires
- Plus de 1500 bénéficiaires

22 040

BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS
DIRECTES ET DE RÉVERSION
DU RÉGIME SPÉCIAL SONT
FRANCIENS

► CARTOGRAPHIE DES BÉNÉFICIAIRES DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION DU RÉGIME SÉCURITÉ SOCIALE/RETRAITES COMPLÉMENTAIRES



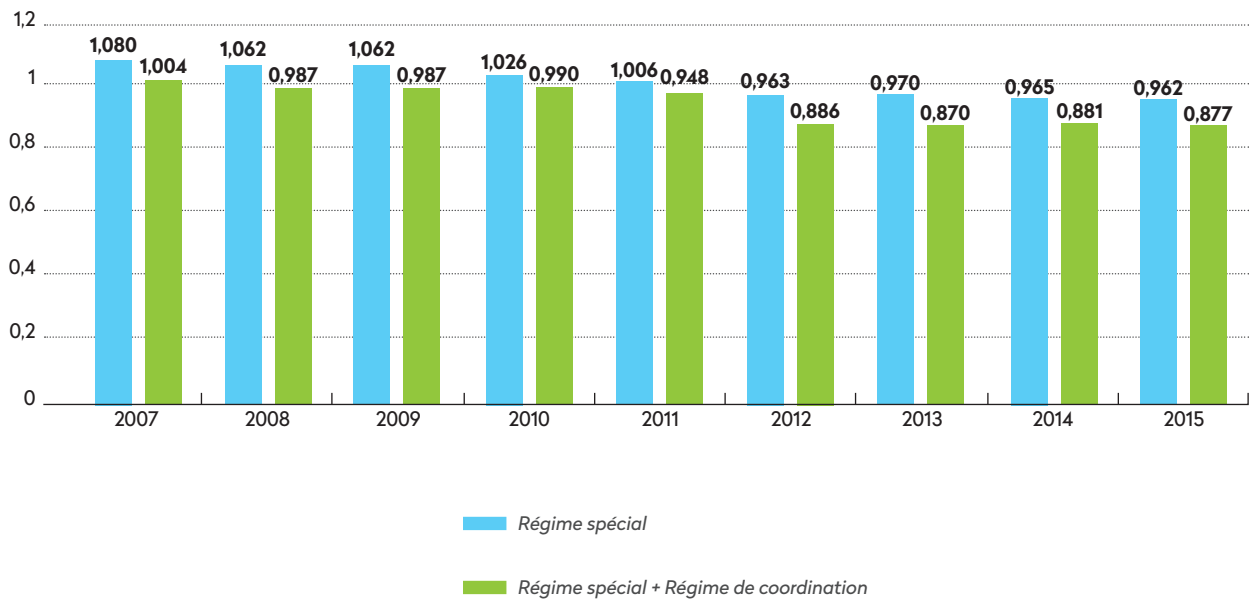
- De 0 à 75 bénéficiaires
- De 75 à 150 bénéficiaires
- De 151 à 250 bénéficiaires
- De 251 à 1000 bénéficiaires

2524

BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION DU RÉGIME SÉCURITÉ SOCIALE / RETRAITES COMPLÉMENTAIRES SONT FRANCILIENS

► ÉVOLUTION EN MOYENNE ANNUELLE DU RAPPORT
**DÉMOGRAPHIQUE DES PENSIONS DIRECTES
 ET DE RÉVERSION**

Année 2015	Effectifs cotisants (a)	Effectifs des Pensions directes (b)	Ratio (a/b)	Effectif total des pensions (directes et de réversion) (c)	Ratio (a/c)
Régime spécial	42 545	33 323	1,277	44 207	0,962
Régime spécial + Régime de coordination	42 545	37 164	1,145	48 488	0,877



LES AUTRES avantages

Les bénéficiaires du Fonds de solidarité vieillesse sont en très faible nombre et relèvent essentiellement des pensions de coordination. Fonds de solidarité vieillesse (FSA) et Aspa (allocation de solidarité aux personnes âgées) depuis le 1^{er} janvier 2006, Fonds de solidarité invalidité (FSI), article L.814-2 et ASI depuis le 1^{er} janvier 2006.

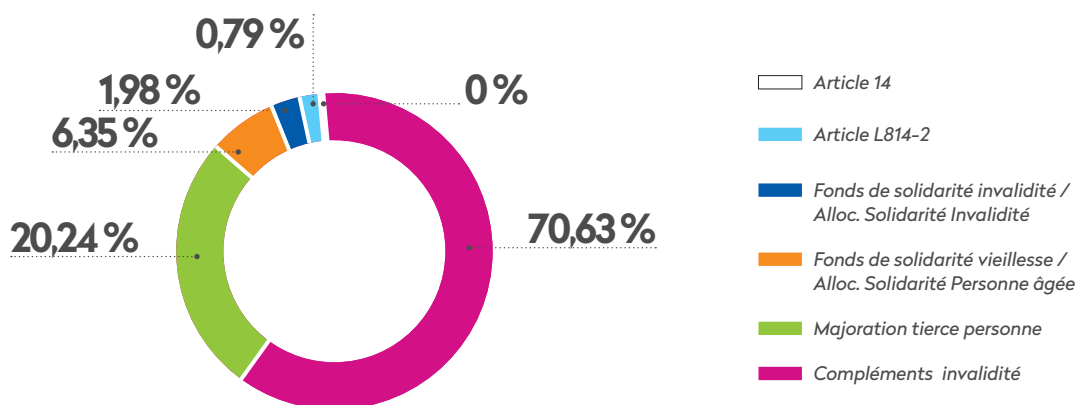
Les avantages du Fonds de solidarité vieillesse, du Fonds de solidarité invalidité (FSI) et de l'article L.814-2 sont obligatoirement attachés à un avantage de pension directe ou de réversion.

Ils sont accordés sous certaines conditions d'âge, de résidence et de ressources.

► ÉVOLUTION EN MOYENNE ANNUELLE DU RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION

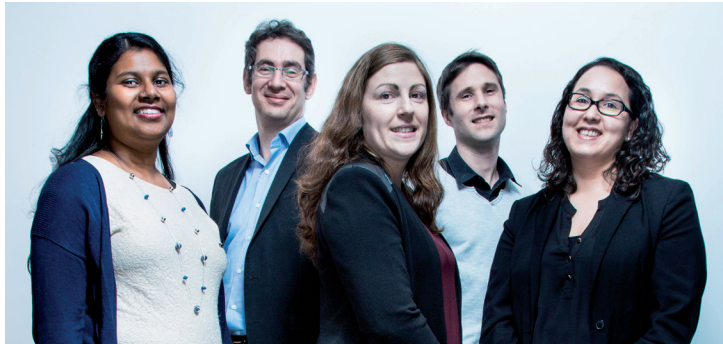
Les autres avantages	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	
	2014	2015
Fonds de solidarité vieillesse/Alloc. Solidarité Personne âgée	18	16
Fonds de solidarité invalidité/Alloc. Solidarité Invalidité	5	5
Art. 14	0	0
Art. L814-2	4	2
Majoration tierce personne	52	51
Compléments invalidité	171	178
- Sur pensions directes	145	150
- Sur pensions de réversion veuves, veufs	19	20
- Sur pensions de réversion d'orphelins	3	5
- Sur pensions d'orphelins	4	3
TOTAL	250	252
Variation	2,04%	0,80%

► RÉPARTITION EN POURCENTAGE





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015



CRP RATP
201 rue Carnot
94127 Fontenay-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 49 74 72 20 www.crpratp.fr